Rapport annuel

■ '02

EIDGENÖSSISCHE AUSLÄNDERKOMMISSION
COMMISSION FÉDÉRALE DES ÉTRANGERS
COMMISSIONE FEDERALE DEGLI STRANIERI
SWISS FEDERAL COMMISSION FOR FOREIGNERS

Sommaire

accents **4**

aspects **6**
Evolution politique en Europe 6
Evolution politique en Suisse 7
Evolution démographique en Suisse 12

activités **13**
Nouvelle répartition des tâches 13
Travail politique 13
Promotion de l'intégration 16
Manifestations et information 20
Mario Gattiker : bilan personnel 24

appendices **26**

Impressum

Rédaction: Elsbeth Steiner, Simone Prodolliet, Mario Gattiker, Christof Meier

Traduction (français): Roger Barbier, Yvonnard

Conception graphique: RH Design, Worb

Impression: OFCL, 3003 Berne

Commandes: Secrétariat de la CFE
Quellenweg 9
3003 Berne-Wabern
Tél. 031 325 91 16
eka-cfe@imes.admin.ch
www.eka-cfe.ch

avant-propos

Les questions liées à la politique migratoire et à l'intégration des étrangers dans la communauté nationale auront marqué l'année 2002 en notre pays, tant dans le débat politique que dans les préoccupations de notre population.

Ce fut évidemment le cas aussi au sein de notre commission dont la tâche principale vise à encourager l'intégration des étrangers et faciliter la coexistence entre population suisse et étrangère, facteurs essentiels de la cohésion sociale et d'accès à plus d'égalité des chances.

En ce sens, la CFE espère beaucoup des décisions qui ressortiront des Chambres fédérales quant à l'amélioration du droit de la nationalité et des droits des étrangers ayant obtenu un permis de séjour ou d'établissement en Suisse.

Si les dispositions légales sont bien sûr à la base même des possibilités et de la qualité de l'accueil, puis de l'intégration des étrangers, elles ne sauraient être suffisantes pour une intégration réussie. Il y faut une volonté commune et réciproque de toutes les institutions qui s'y consacrent, l'appui des autorités, de la population autochtone et des migrants. C'est aussi sur le terrain, dans l'action de proximité que se gagne la confiance, que se concrétisent la tolérance et le respect, que se mesure le succès de l'intégration.

Dès lors, nous avons porté une attention particulière à la politique d'encouragement à l'intégration liée au crédit accordé à cet effet (plus de 500 projets présentés et 350 soutenus en 2002) ainsi qu'aux relations et au partenariat avec les cantons, les villes, les services d'aide aux étrangers et avec les communautés étrangères elles-mêmes. Nous avons veillé aussi à la qualité des relations entretenues avec l'OFE avec lequel ont été redéfinies positivement la répartition des compétences propres et des champs d'activité respectifs.

La politique des étrangers, et en particulier celle de l'intégration, exige une information correcte, loyale et objective. La nouvelle publication «terra cognita» et la présentation renouvelée du présent rapport en sont des témoignages. Le rapport fait ressortir les points principaux de l'activité et des préoccupations de la commission, donne un aperçu des développements majeurs dans les domaines de la migration et de l'intégration en Suisse et sur le plan international, publie les chiffres importants de la statistique des étrangers. C'est une étape. D'autres suivront.

Au terme de cette première année de présidence, j'aimerais remercier toutes (et elles sont très nombreuses!) les personnes rencontrées et engagées avec compétence et générosité dans l'action pour l'intégration et la reconnaissance des étrangers en notre pays. Comme j'exprime aussi des sentiments de gratitude à ma prédécesseure Rosemarie Simmen et à Mario Gattiker, responsable du secrétariat et auquel a succédé Simone Prodolliet. Ils ont œuvré avec succès à la reconstruction de la commission, à la relance de son activité.

La politique envers les étrangers a besoin d'ouverture, de volonté et de solidarité. Durant un an j'ai mesuré le capital humain que cela représente. A nous de le faire grandir.

Francis Matthey
Président de la Commission fédérale des étrangers

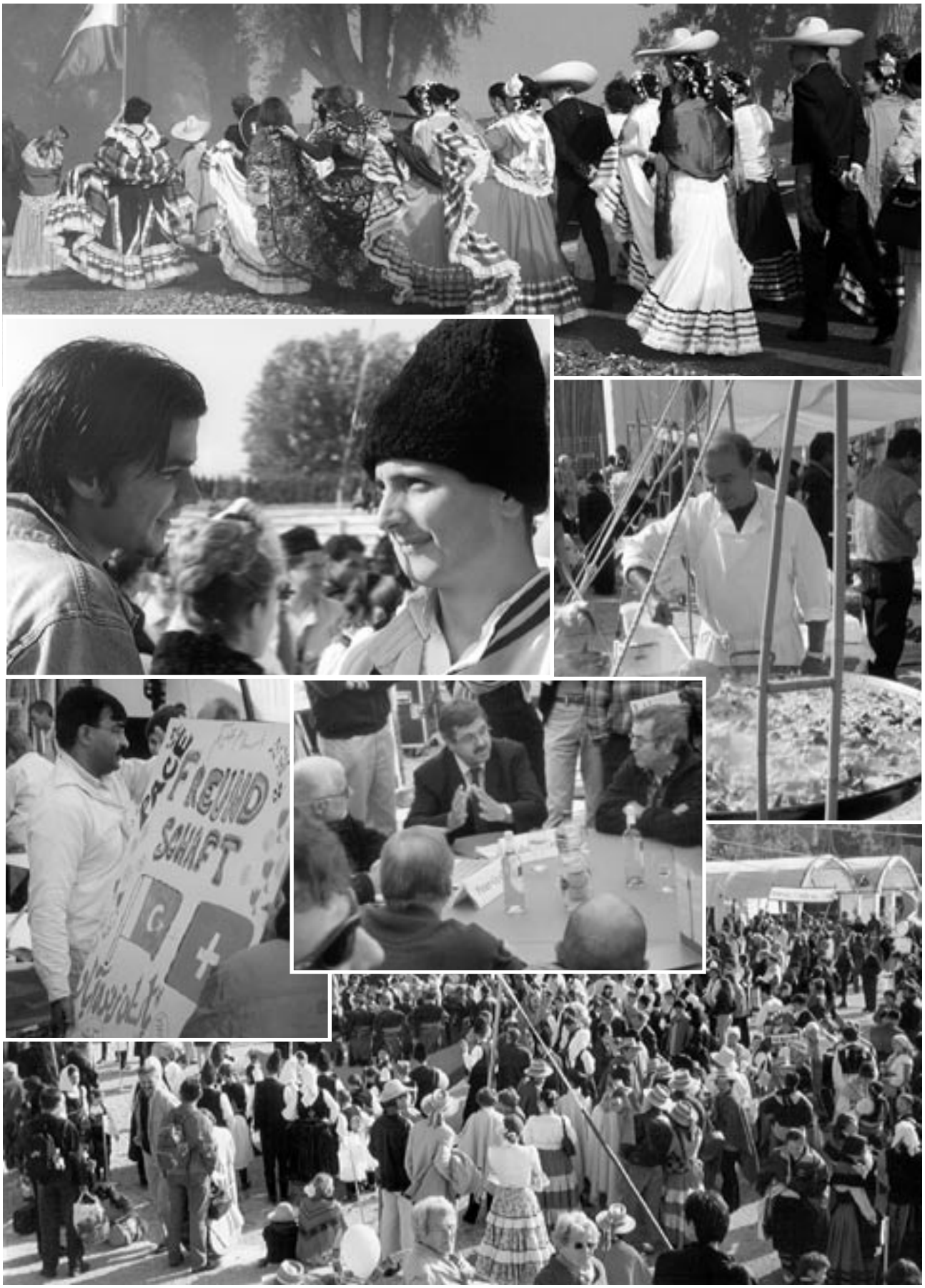
FREUND
SCHAFT

accents

Le rendez-vous

Après le «rendez-vous» du 29 septembre 2002, à l'Arteplage d'**Yverdon-les-Bains**, les connaisseurs de l'exposition nationale dirent que cette journée d'automne ensoleillée, au cours de laquelle étrangers et Suisses s'étaient rencontrés pour danser, jouer et discuter, avait été la manifestation la plus colorée d'Expo.02. La Commission fédérale des étrangers et l'Office fédéral des étrangers avaient organisé ce rendez-vous et le FIM – Forum pour l'intégration des migrants et migrantes – l'avait énergiquement soutenu. Plusieurs milliers de personnes provenant des quatre coins de notre pays avaient répondu à l'appel. A notre connaissance, ce fut la première fois qu'une telle manifestation, qui tentait de réunir des immigrés de toutes les nations, était mise sur pied. En se promenant au milieu de tous ces groupes, on pouvait aisément constater l'enthousiasme des visiteurs d'Expo.02 pour leurs prestations. Bref, ce fut bel et bien un rendez-vous joyeux. Plusieurs tables rondes (Palaver) permettaient à la population suisse et étrangère de s'exprimer au sujet de la migration. Les participants et les invités discutèrent – et parfois même se laissèrent emporter par la passion. Bref, cette manifestation fut sans conteste un point important du travail de la Commission en 2002.

La loi fédérale sur les étrangers

La nouvelle loi sur les étrangers constitua certainement le point le plus important de la politique d'intégration. Le Conseil fédéral a adopté cette loi au mois de mars 2002 et elle est actuellement débattue aux Chambres fédérales. La CFE est d'avis qu'il était temps de réformer le droit fédéral en matière des étrangers et elle salue le fait que le concept d'intégration ait été ancré dans le texte de loi proposé par le Conseil fédéral. Elle est également d'avis que des améliorations devraient être apportées, surtout dans les diverses dispositions ayant trait au **regroupement familial**. Elle estime en effet que tous les étrangers (hommes et femmes) ayant le droit de séjourner dans notre pays devraient disposer des mêmes droits, peu importe qu'ils soient ressortissants d'un Etat membre de l'UE / l'AELE ou d'un Etat tiers. La Commission espère que les parlementaires tiendront compte de ce principe dans les débats aux Chambres fédérales.

La revue

En septembre 2002, une revue suisse consacrée à l'intégration et à la migration a vu le jour. Cette revue est intitulée **terra cognita** et est éditée par la Commission fédérale des étrangers. Le premier numéro a été consacré au thème de la culture. Les éditions suivantes se focaliseront sur la formation et le monde du travail. terra cognita présente les derniers résultats dans la recherche et des exemples pratiques, offre des débats d'actualité et contient d'importantes références bibliographiques. terra cognita paraît deux fois par an.

Evolution politique en Europe

On peut prétendre sans ambages que la politique de migration des Etats européens durant l'année 2002 s'est très nettement durcie aussi bien en politique intérieure qu'en politique extérieure. «Nous souhaitons choisir et non pas être choisis », telle est la devise qu'appliquent la plupart des Etats européens pour justifier ce durcissement. Le **sommet de Séville** de juin 2002 a été influencé par les succès électoraux des partis d'extrême droite ou de populistes de droite de deux Etats membres de l'Union européenne, la France et les Pays-Bas. D'autres Etats membres, constatant l'accroissement des problèmes liés à l'immigration clandestine, approuvaient l'opinion selon laquelle il fallait combattre cette dernière au moyen de mesures sévères. Néanmoins, on ne se prononça pas quant à la forme que devrait prendre cette lutte. Une intervention du Premier ministre britannique Tony Blair, en vue d'appliquer des sanctions envers les pays d'origine ou de transit qui n'empêchent pas les réfugiés d'immigrer illégalement en UE ou refusent toute coopération avec l'UE, a été particulièrement controversée. Les pays particulièrement touchés par l'immigration clandestine, tels l'Espagne et l'Italie, applaudirent l'intervention britannique. Les chefs des gouvernements du Danemark, d'Allemagne et d'Autriche se rallièrent à la position de Tony Blair ou ne s'y opposèrent pas. En revanche, la Belgique, la France et la Suède, ainsi que la Commission européenne, s'opposèrent à l'introduction de sanctions.

Le compromis trouvé à Séville prévoit «qu'il conviendra de faire usage de tous les instruments appropriés dans le cadre des relations extérieures avec l'Union européenne». Ainsi, dans toutes les futures conventions d'association et de coopération entre l'UE et les Etats tiers, il y aura lieu de prévoir, si possible, une clause régissant le contrôle commun des mouvements migratoires et le retour obligatoire dans le dernier Etat tiers de provenance des personnes ayant immigré clandestinement. Il y aura donc lieu d'évaluer «systématiquement» les relations avec des Etats tiers qui ne sont pas disposés à coopérer avec l'UE, cette dernière partant de l'idée qu'«une collaboration insuffisante […] s'oppose à une intensification des relations avec le pays en question et l'UE». La disposition ou non de la coopération d'un Etat tiers dans le domaine de la migration est donc subordonnée au principe du conditionnement politique, mais son application concrète n'a pas encore été décidée.

L'UNION EUROPÉENNE VEUT CONTRÔLER LES FLUX MIGRATOIRES

D'autres mesures pour endiguer l'immigration ont été mises en place, telles la vérification de la liste des Etats tiers, dont les ressortissants sont soumis à l'obligation de visa, le renvoi de personnes immigrées clandestinement, le contrôle commun des frontières extérieures de l'UE au moyen d'un réseau de fonctionnaires de liaison nationaux, ainsi que l'application des dispositions de la Convention de Dublin aux requérants d'asile en tant que norme de droit communautaire.

Les mesures prises au niveau européen reflètent les diverses tendances survenues récemment dans la politique migratoire de plusieurs Etats européens. Elles ont été concrétisées dans leur législation ou dans leur pratique. Mentionnons à titre d'exemple la réglementation du **gouvernement des Pays-Bas** régissant la nouvelle orientation de la politique migratoire. Ainsi, la proposition du Premier ministre Hilbrand Nawijn a fait couler beaucoup d'encre. En effet, pour s'adapter aux normes d'autres Etats européens, il exigeait une restriction draconienne du regroupement familial en élevant l'âge minimum des futurs époux d'immigrés venant de l'étranger à 21 ans et en abaissant la limite supérieure d'âge pour les enfants bénéficiant du regroupement familial. Par ailleurs, les modalités de procédure d'asile seraient renforcées. En conséquence, il sera pratiquement impossible aux requérants d'asile provenant de pays extérieurs à l'Europe de présenter

une demande d'asile. Par ailleurs, il est prévu de réduire massivement les prestations sociales afin d'abaisser l'attrait des Pays-Bas en tant que terre d'asile.

Evolution politique en Suisse

Les discussions de politique migratoire en Suisse suivent partiellement aussi cette même tendance européenne. Ainsi, nombre de députés suisses ont salué les mesures préconisées au sommet de Séville. Tout particulièrement au cours des travaux préliminaires à la votation populaire concernant l'initiative sur la politique d'asile de l'UDC, où des modalités beaucoup plus sévères en matière de politique d'asile étaient réclamées. Même l'intégration des étrangers vivant depuis plusieurs année dans notre pays ne semble pas être une évidence pour toute notre population. Cette attitude s'est vérifiée non seulement par une très petite majorité de «oui» des votants portant sur les cours d'intégration des jeunes étrangers dans le canton de Zurich, mais encore par les rejets aux urnes de demandes de naturalisation.

Le **baromètre des sujets d'inquiétude** (Sorgenbarometer), qui est présenté à la fin de chaque année par l'institut de recherches GfS, révèle pour 2002 un intérêt décroissant pour le thème des étrangers. En effet, 19 % des personnes interrogées indiquaient ce thème comme étant une de leurs préoccupations (en 2001, ce pourcentage était encore de 22 %). Les thèmes «réfugiés, requérants d'asile» furent en revanche plus souvent évoqués (32 % en 2001; 43 % en 2002). On peut expliquer cette hausse soudaine en précisant la période où cette enquête a été réalisée, à savoir avant la votation fédérale relative à l'initiative sur l'asile de l'UDC.

En dépit du vent plus glacial qui souffle sur les débats de politique migratoire, on ne peut pas pour autant parler de renversement de la situation. Si d'aucuns réclament des mesures beaucoup plus sévères dans le domaine de la politique d'asile et des étrangers, on se trouve face à une ouverture à l'Europe et aux délibérations pour une nouvelle législation apportant des améliorations sensibles pour les immigrés. Les pierres milliaires suivantes qui marquèrent la politique suisse de migration en 2002 témoignent du champ de tensions des débats publics et privés d'aujourd'hui et de demain .

LE LÉGISLATEUR DONNE DAVANTAGE DE POIDS À L'INTÉGRATION .

Nouvelle loi sur les étrangers

Le 8 mars 2002, le message concernant une nouvelle loi sur les étrangers a été adopté. Sur la base des résultats de la procédure de consultation relative au projet d'une nouvelle loi sur les étrangers (LEtr), le Conseil fédéral a considérablement élargi le chapitre consacré à l'intégration. Le projet de loi définit les objectifs et les principes de l'intégration et mentionne les domaines de la promotion de l'intégration. Par ailleurs, il comporte aussi les principes fondamentaux relatifs au versement de contributions financières, énonce la position de la Commission fédérale des étrangers et accentue l'importance de l'information. En outre, ce projet de loi confère à l'Office fédéral des étrangers des tâches de coordination dans les domaines verticaux et horizontaux de l'intégration des étrangers. Enfin, ce projet de loi met particulièrement l'accent sur le fait que les immigrés devront être disposés à s'intégrer. En matière d'admission, il est prévu que, pour les ressortissants d'Etats tiers ne faisant ni partie de l'UE ni de l'espace de l'AELE, les autorités compétentes n'autoriseront le séjour que si le requérant bénéficie de qualifications particulières. Pour les citoyens et citoyennes d'Etats membres de l'UE, les dispositions de la libre circulation des personnes seront appliquées.

A l'occasion d'une conférence de presse tenue le 27 mai 2002, la CFE s'est prononcée à propos de la nouvelle loi sur les étrangers. Elle a notamment salué les dispositions ayant pour objet l'intégration des étrangers. Par ailleurs, elle a fait remarquer que l'inégalité de traitement entre les ressortissants des Etats membres de l'UE et ceux des Etats non-membres de l'UE, lors de l'admission, est justifiée par l'accord de libre circulation des étrangers. Néanmoins, s'agissant du traitement de ressortissants d'Etats membres de l'UE et de ressortissants d'Etats tiers qui sont déjà admis dans notre pays, il y aura lieu de s'efforcer d'atteindre l'égalité de traitement.

Révision de la législation en matière de nationalité

La révision étendue du droit de la nationalité, tant au niveau de la Constitution fédérale qu'à celui de la loi, prévoit une naturalisation facilitée pour les étrangers de deuxième et de troisième génération. La nouvelle loi prévoit aussi d'abaisser de 12 à 8 ans le nombre d'années obligatoires de séjour dans notre pays ; elle instaure un droit de recours contre les décisions arbitraires de naturalisation, ainsi qu'une uniformisation et un abaissement des émoluments. Le Conseil national a adopté cette révision en automne 2002 à une nette majorité. Les débats seront poursuivis au Conseil des Etats au cours de la session d'été 2003. Le peuple et les cantons devront probablement se prononcer sur les modifications constitutionnelles dans le courant de l'automne 2004. Juste avant l'adoption de cette réforme, certains milieux ont annoncé clairement leur intention de lancer un référendum à son sujet; l'on peut donc s'attendre à une nouvelle votation fédérale en l'an 2005. La CFE soutient vivement les améliorations dans le domaine de la législation en matière de nationalité. Elle est d'avis que toute amélioration allant dans ce sens constitue un nouveau pas en avant au profit de l'intégration des étrangers dans notre pays.

Révision partielle de la loi sur l'asile

En septembre 2002, le Conseil fédéral a adopté le message concernant une révision partielle de la loi fédérale sur l'asile. Outre quelques modifications dans la procédure de l'asile (notamment dans la procédure d'admission dans les aéroports), le point fort de la révision a été l'introduction d'une réglementation appliquée aux Etats tiers et l'amélioration du statut juridique des requérants d'asile qui, après le refus de leur demande d'asile, resteront en Suisse pour des raisons de droit international public ou des motifs humanitaires (admission humanitaire).

UN NOUVEAU STATUT EST DEMANDÉ : L'ADMISSION POUR DES RAISONS HUMANITAIRES.

Le nouveau statut des admissions humanitaires se fonde sur une proposition de la CFE. Il prévoit les mêmes droits à l'accès à une activité lucrative et au regroupement familial que ceux qui sont concédés aux personnes bénéficiant d'une autorisation de séjour à l'année. Un forfait supplémentaire destiné à leur intégration pourra être en outre octroyé à des groupes spécifiques (par exemple les jeunes). La révision partielle prévue de la loi fédérale sur l'asile constituerait un important pas de plus en faveur de l'intégration d'un groupe significatif dans le domaine de l'asile. En revanche, ne seront pas intégrés dans ce processus-là les requérants d'asile dont la procédure d'asile n'est pas terminée.

Révision de la loi sur la formation professionnelle

La révision de la loi sur la formation professionnelle, adoptée par le Parlement au cours de la session d'hiver 2002, prévoit maintenant de nouvelles dispositions qui tiennent notamment compte de l'intégration des jeunes d'origine étrangère. Selon ces dispositions, il sera désormais possible de prendre des mesures spécifiques en faveur de groupes particulièrement défavorisés. Des offres spécialement destinées à répondre aux besoins de jeunes gens présentant des difficultés d'apprentissage pourront être soutenues. Cette loi entrera en vigueur le 1er janvier 2004.

La CFE approuve la nouvelle loi sur la formation professionnelle, notamment dans la mesure où elle ouvre de nouvelles perspectives aux jeunes gens de nationalité étrangère ayant besoin d'un rattrapage dans des domaines spécifiques. La CFE salue également les facilités prévues pour la reconnaissance des diplômes acquis à l'étranger.

Entrée en vigueur des accords bilatéraux

Le 1er juin 2002, les accords bilatéraux conclus avec l'UE et les Etats de l'AELE et, partant, l'accord de libre circulation des personnes sont entrés en vigueur. Les ressortissants de ces Etats peuvent dès lors entrer librement en Suisse pour y exercer une activité lucrative. Cet accord a été conclu moyennant quelques conditions: ainsi l'instauration d'une période de transition de deux ans (priorité accordée aux indigènes et contrôle des conditions salariales et de travail), respectivement de cinq ans (contingentement), afin de prévenir tout abus possible dans le domaine des conditions d'engagement. Cinq ans après l'entrée en vigueur desdites dispositions naît un droit inconditionnel à l'accès au marché du travail lorsqu'un emploi peut être prouvé. Cependant, les mesures collatérales d'une Commission de surveillance tripartite devraient veiller à ce qu'une égalité de traitement entre salariés suisses et immigrés soit garantie en matière de salaire et de conditions de travail.

La CFE approuve l'ouverture apportée par les accords bilatéraux à l'égard des Etats européens. Elle souhaite néanmoins vivement que lesdites mesures collatérales puissent réellement engendrer une égalité de traitement entre les salariés suisses et les étrangers. En effet, il ne faudrait pas que l'entrée en vigueur des accords bilatéraux ait pour conséquence des discriminations de salaire ou des conditions de travail.

Votation de l'initiative de l'UDC

Le 24 novembre 2002, peuple et cantons eurent à se prononcer sur l'initiative de l'UDC «contre l'abus du droit d'asile». Cette initiative populaire prévoyait essentiellement que les personnes qui se réfugiaient dans notre pays en provenance d'un «Etat tiers réputé sûr» devaient être refoulées vers ce pays-là. Comme près de 98 % des requérants d'asile transitent justement par l'un de ces Etats «sûrs», cette initiative aurait peu ou prou concerné l'ensemble des réfugiés. L'initiative visait aussi à restreindre leurs prestations sociales de manière draconienne et à ce que le législateur édicte une interdiction générale à l'accès au marché du travail pour les requérants d'asile.

La CFE a rejeté à l'unanimité l'initiative de l'UDC à l'occasion d'une conférence de presse tenue le 25 octobre 2002. Elle a clairement exprimé ses réserves à l'égard des exigences formulées par l'initiative de l'UDC et a mis en garde l'opinion publique contre le fait que cette initiative risquait de dégrader le climat politique en matière d'intégration des étrangers. Elle a en effet estimé que cette initiative s'en prenait aussi d'une façon générale à la population étrangère qui habite notre pays.

LA CFE AVERTISSAIT DU RISQUE D'UNE DÉGRADATION DU CLIMAT POLITIQUE

Le résultat des votations, soit 49,9 % de oui contre 50,1 % de non, a été extrêmement serré. Il s'en est fallu de peu que l'initiative de l'UDC soit acceptée et ce résultat a révélé beaucoup plus clairement que précédemment que de nombreux milieux soutiennent les interventions visant à restreindre le flux des immigrés. Aussi la CFE s'est-elle montrée extrêmement préoccupée par cette tendance. Elle est d'avis qu'il conviendrait de fournir des efforts accrus dans le domaine de la communication et de la vulgarisation d'une politique migratoire cohérente.

Les efforts d'intégration des cantons et des communes

La nouvelle constitution du **canton de Vaud**, adoptée par les citoyens ayant le droit de vote le 22 septembre 2002, a introduit un catalogue de droits fondamentaux et a instauré d'importantes innovations quant à la codécision politique des étrangers . En effet, dès l'entrée en vigueur de la Constitution vaudoise, le 14 avril 2003, les étrangers habitant le canton auront un droit de vote passif et actif sur le plan communal.

Le **canton de Zurich**, lui aussi, a posé de nouveaux jalons sur la voie de l'intégration des étrangers. Après que seules les villes de Zurich et de Winterthour ont créé des services qui se penchent sur les questions d'intégration des étrangers, le gouvernement cantonal zurichois a décidé de s'engager activement en faveur de la politique d'intégration. Le rapport publié en septembre 2002 prévoit diverses mesures visant à améliorer le statut des immigrés, par exemple par des efforts de formation accrus destinés aux deuxième et troisième générations d'immigrés, par un droit de codécision des étrangers et étrangères et un abaissement des émoluments de naturalisation. En outre, un poste de délégué(e) à l'intégration, dont la tâche consistera à coordonner les différentes mesures de la politique d'intégration et à veiller à leur concrétisation effective, a été créé.

DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS DANS LE CANTON DE VAUD

Dans le **canton de Bâle-Ville**, un projet-pilote d'une durée de quatre ans intitulé «Standardsprache im Kindergarten» a été lancé pour permettre l'acquisition de la langue allemande par les enfants d'âge préscolaire. Cette initiative a clairement pour objectif de faciliter l'accès au «bon allemand» d'enfants dont les parents parlent une autre langue. «Hochdeutsch im Kindergarten» veut aussi éviter que les enfants soient obligés d'apprendre deux nouvelles langues (le bon allemand et le dialecte) en un laps de temps très court. Cette mesure linguistique, encadrée d'ailleurs par des scientifiques, a recueilli un écho très positif de tous les participants concernés, y compris de la part des parents suisses.

A la mi-août 2002, s'est tenu pour la première fois à Berne le «Forum des migrants et migrantes de la **ville de Berne**». Ce forum a été institué comme une plateforme permettant d'exprimer des souhaits en matière de politique d'intégration au cours d'une manifestation publique qui se déroulera dorénavant régulièrement. Le Forum se veut un endroit où l'on discute de questions essentielles d'intégration avec les personnes directement concernées.

La CFE se réjouit de toutes ces évolutions récentes et soutient aussi activement les efforts entrepris. Elle apprécie vivement le précieux travail qu'entreprennent les **délégués à l'intégration** (entre-temps, huit délégués communaux et quatorze délégués cantonaux sont entrés en fonction) qui œuvrent pour la mise en pratique d'interventions de politique d'intégration sur le plan municipal et cantonal. Ces délégués à l'intégration veillent aussi à ce que le thème de l'intégration retienne aussi l'attention de l'opinion publique. Depuis mars 2002, les cantons d'Appenzell Rhodes Extérieures, Schwyz et Thurgovie ont nommé des délégués à l'intégration. A diverses occasions, la CFE a également encouragé les gouvernements cantonaux à passer à l'action dans ce domaine. Dans cet ordre d'idées, elle s'est également adressée à la Conférence de directeurs de justice et de police cantonaux et à la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales et s'est entretenue avec ces cénacles.

Naturalisations

En ce qui concerne les naturalisations, on constate en général dans les discussions publiques la présence de deux positions diamétralement opposées. Ces deux

extrêmes peuvent s'expliquer par les attitudes opposées qu'ont connues les communes et les cantons à l'occasion d'événements qui ont fait couler beaucoup d'encre.

Sur le plan communal, les discussions portant sur la naturalisation prennent évidemment une importance toute particulière. En procédure ordinaire, les personnes voulant obtenir la nationalité suisse doivent demander leur naturalisation sur le plan communal, cantonal et fédéral. De fait, ce système de procédure de naturalisation fait assumer aux communes une lourde responsabilité tant dans la procédure de naturalisation que dans la décision de naturaliser. Nous prendrons ci-après, à titre représentatif de toutes les autres discussions sur le plan communal, les exemples des communes de Berne et d'Emmen. On peut certes sans ambages qualifier le projet du règlement de naturalisation de la **Ville de Berne** d'unique en son genre puisque, selon ses dispositions, une fois la condition de la durée de séjour indispensable remplie, il est admis que le requérant est «intégré». Ce règlement, adopté par le Grand Conseil bernois, passera en votation le 18 mai 2003.

Les demandes de naturalisation refusées par la **commune d'Emmen** en date du 2 décembre 2001 avaient également fait les manchettes de toute la Suisse. A l'époque, à une seule exception près, toutes les demandes émanant de ressortissants des Balkans avaient été rejetées. Le Conseil communal d'Emmen avait donc proposé qu'à l'avenir les naturalisations ne passent plus obligatoirement par les urnes. Par contre, les demandes de naturalisation passeraient devant une commission de naturalisation élue spécialement à cet effet. Les autorités politiques estimaient que l'on pourrait ainsi tenir compte de la pratique démocratique directe. Pourtant, la proposition du Conseil communal fut balayée. Dans cette commune-ci, on continue de décider par les urnes qui deviendra ou non suisse.

IL EXISTE ENCORE DE GRANDES DIFFÉRENCES DANS LES PROCÉDURES DE NATURALISATION

Au niveau cantonal, on s'est aussi beaucoup interrogé sur les questions des naturalisations. Tandis que dans le **canton d'Argovie**, les citoyens et citoyennes rejetèrent à une large majorité une initiative demandant que les naturalisations soient dorénavant décidées par la voie des urnes, il fut décidé dans le **canton de Schwyz** de demeurer fidèle à ce principe de décision par les urnes. En effet, le gouvernement avait proposé que les naturalisations soient dorénavant traitées lors des assemblées communales. Mise en procédure de consultation, cette proposition fut catégoriquement refusée par 20 communes sur 30, ce qui ne laissa même plus aux citoyens et citoyennes du canton de Schwyz la faculté de s'exprimer.

La CFE est à la fois contente et préoccupée de ces discussions d'actualité brûlante. Elle espère néanmoins que les arguments en faveur d'une procédure de naturalisation fair-play puissent convaincre dorénavant la majorité des Suisses et Suissesses.

Les sans-papiers

La discussion relative aux sans-papiers, qui avait fait éclater de vives controverses dans toute la Suisse en 2001, est naturellement restée un thème d'actualité en 2002. La recherche de solutions «maniables» en vue de régulariser la situation des sans-papiers constitua la question cruciale de tous ces débats. Le fait qu'un nombre très restreint de personnes ait fait usage de la possibilité de régulariser leur situation repose sur les causes les plus diverses. L'une des causes essentielles reste le manque de volonté de quelques cantons d'annoncer les cas de rigueur supposés aux autorités fédérales compétentes. Nombre de comités de soutien et d'associations caritatives ont d'ailleurs dénoncé le caractère beaucoup trop rigide des critères visant à la régularisation de la situation

des sans-papiers. Ainsi, entre le mois de septembre 2001 et la fin de l'année 2002, 361 demandes (concernant 1054 personnes) de reconnaissance de cas de rigueur furent déposées. 45 pour cent des personnes concernées reçurent une décision positive, 21 pour cent une décision négative et 30 pour cent n'avaient pas encore reçu de décision à la fin de l'année 2002. Précisons encore que l'on peut constater de grandes différences d'un canton à l'autre. Le canton de Vaud, avec 163 cas, présente près de la moitié de tous les dossiers. Le canton de Genève a transmis 70 dossiers, Berne 41, Fribourg 32 et, enfin, le canton de Neuchâtel 20. Jusqu'à la fin de l'année 2002, les autres cantons de la Confédération transmirent un nombre insignifiant de demandes de régularisation – voire aucune. Autrement dit, à la fin de l'année 2002, les discussions entamées entre les autorités et les défenseurs des intérêts des sans-papiers se conclurent nettement par un pat.

Evolution démographique en Suisse

En février 2002, on publiait les premiers résultats du recensement de la population 2000. Ce recensement revêt une grande importance, car il illustre clairement la composition de la population résidant en Suisse. Ces indications statistiques révèlent que, par rapport au dernier recensement de la population effectué en Suisse, le **profil de la population étrangère** habitant notre pays a continué à se diversifier. Ainsi, les immigrés provenant d'Italie, qui constituaient encore près du 60 pour cent de la population étrangère des années soixante, ne représente plus que le 20 pour cent à peine des immigrés. En revanche, aujourd'hui près d'un étranger sur quatre provient d'un état successeur de l'ancienne Yougoslavie. Cette évolution s'exprime aussi dans le fait qu'en Suisse, la diversité linguistique est bien plus importante qu'autrefois. Autrement dit, dans notre pays, outre nos trois langues nationales, le français, l'allemand et l'italien, on parle plus fréquemment le serbe, le croate et l'albanais que le portugais, l'espagnol, l'anglais, le turc et le kurde. Ce qui est cependant intéressant, c'est que la quote-part des langues non nationales (9 pour cent) n'a pratiquement pas subi de changements au cours des dix dernières années. Le pourcentage des étrangers et étrangères ayant indiqué l'une de nos trois langues nationales comme étant la langue qu'ils ou elles parlaient principalement a augmenté de 56,7 % à 62,3 %. Autant dire que l'intégration linguistique des personnes immigrées s'est notablement améliorée au cours des dix dernières années. Le fait qu'une très large majorité des personnes dites de deuxième génération ne parle plus principalement la langue de leurs parents, mais au contraire celle pratiquée dans leur lieu de domicile, démontre le mérite des écoles publiques suisses qui ont été très performantes dans le domaine de l'intégration.

BEAUCOUP PLUS D'IMMIGRÉS PARLENT L'UNE DES LANGUES NATIONALES

L'appartenance religieuse a, elle aussi, révélé les facettes du pluralisme de la Suisse. Au cours des dix dernières années, le nombre des musulmans a doublé. On a également vu augmenter le nombre de personnes sans confession ainsi que les membres de l'église orthodoxe.

Les résultats du recensement de la population suisse constituent une excellente base pour la CFE, qui peut ainsi observer et analyser l'évolution de notre société avec lucidité. On peut ainsi réfuter facilement l'argument, constamment avancé, selon lequel les immigrés s'intégreraient mal et ne parleraient pas nos langues nationales. La CFE va suivre avec intérêt les évaluations du recensement, notamment dans les domaines de la naturalisation, de la situation du marché du travail et de la formation.

activités

Nouvelle répartition des tâches

Depuis l'année 2000, le secrétariat de la Commission fédérale des étrangers a aussi appréhendé certaines tâches administratives d'une section Intégration de l'Office fédéral des étrangers. Au cours de l'année 2002, l'Office fédéral des étrangers a également créé une nouvelle division intitulée «Intégration et Nationalité ». La création de cette division a évidemment engendré un démantèlement au sein des tâches réparties entre l'Office et la Commission. Le directeur de l'Office fédéral des étrangers, Eduard Gnesa, et le président de la Commission fédérale des étrangers, Francis Matthey, ont présenté leur proposition commune à l'occasion de la séance plénière de la Commission, en mai 2002. Cette proposition a recueilli une large adhésion. Dorénavant, les tâches d'intégration devront être développées au sein de l'Office. L'OFE collaborera notamment avec des services administratifs cantonaux et communaux dans les affaires de l'intégration des étrangers et se consacrera aussi à des affaires interdépartementales en la matière. Comme elle l'a fait jusqu'à ce jour, la CFE continuera à s'occuper du programme de promotion de l'intégration des étrangers de la Confédération et se consacrera aux tâches non-régaliennes de l'intégration, comme par exemple la coopération avec les organisations défendant les intérêts des étrangers et avec les services d'aide aux étrangers. Par ailleurs, le Secrétariat de la CFE s'occupera davantage des multiples tâches découlant de son mandat de commission consultative du Conseil fédéral pour la politique de migration et d'intégration des étrangers dans notre pays. Enfin, elle bénéficiera d'une plus grande autonomie que par le passé.

Cette réorganisation a été achevée avec l'entrée en fonction de la nouvelle direction du Secrétariat de la Commission. Mario Gattiker qui, depuis le 1er avril 2001 était simultanément à la tête du Secrétariat de la Commission et chef de section Intégration au sein de l'OFE, devient le chef de la division «Intégration et Nationalité». La direction du Secrétariat de la Commission a été confiée au 1er janvier 2003 à Simone Prodolliet, la spécialiste en matière de migration qui s'est chargée des travaux politiques fondamentaux de la CFE depuis 2001.

Au cours de l'année, le changement de nom de l'Office fédéral a été préparé. En effet, dès le 1er mai 2003, l'actuel Office des étrangers deviendra **IMES, l'Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration Suisse**. Ce nouveau nom tient aussi compte des nouvelles tâches de l'Office fédéral dans le domaine de l'intégration, de la nationalité, du marché du travail et de l'émigration.

Travail politique

Nouvelle loi sur les étrangers

Le comité politique de la CFE s'est réuni trois fois. Au cours de ces séances, il a préparé surtout les sujets politiques à l'ordre du jour des trois séances plénières de la Commission. En 2002, le travail politique de la Commission a été marqué surtout par les processus importants de législation en matière de migration et d'intégration.

On remarque que, par rapport au projet tel qu'il avait été présenté en procédure de consultation, le message du Conseil fédéral relatif à la nouvelle loi fédérale sur les étrangers (LEtr) accorde une part beaucoup plus large aux dispositions concernant l'intégration. Il est vrai que le Secrétariat de la CFE et la section Intégration de l'OFE y ont largement contribué. Le 21 janvier 2002, à l'occasion de sa première séance plénière

déjà, la CFE discutait les travaux préliminaires en compagnie du nouveau directeur de l'Office fédéral des étrangers, Eduard Gnesa. Le projet de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers a tout d'abord été discuté au sein du comité politique puis, de manière très intensive, lors de la séance plénière des 21/22 mai 2002 à Thoune. La Commission s'est penchée notamment sur le système d'admission binaire, le regroupement familial et sur le chapitre de l'intégration; elle a entendu les représentants et représentantes de l'OFE, du seco et de la IG Binational.

Le concept d'admission proposé par le Conseil fédéral n'a, par contre, pas fait l'unanimité au sein de la Commission. Selon ce concept, on ne pourra admettre de personnes provenant d'Etats tiers non-membres de l'UE/AELE dans le cercle des travailleurs que si ces personnes sont qualifiées ou constituent une main-d'œuvre spécialisée. Alors que quelques membres de la Commission approuvent le système d'admission pour des raisons d'intégration et compte tenu de nouvelles donnes structurelles survenues dans de nombreuses branches, d'autres membres de la Commission craignent un accroissement du travail clandestin et de la discrimination à l'égard des travailleurs provenant d'Etats tiers. En revanche, tous les membres de la Commission ont été unanimes à déclarer qu'une fois les personnes admises, il faut traiter les ressortissants d'Etats membres de l'UE, de l'AELE et d'Etats tiers absolument de la même manière. La Commission a aussi salué à l'unisson la légitimité des droits en matière de regroupement familial et a exprimé sa satisfaction au sujet du principe selon lequel le regroupement des enfants et des adolescents devra se faire aussi rapidement que possible dans l'intérêt de leur intégration. De l'avis de la CFE, le regroupement familial rapide ne devrait pas être entravé par des obstacles trop contraignants (par exemple exigence de disposer d'un appartement suffisamment spacieux).

Le nouveau chapitre consacré à l'intégration, qui prévoit la coordination des différentes tâches et niveaux dans la répartition des efforts d'intégration et qui laisse aux cantons le soin de désigner des interlocuteurs chargés de l'intégration des étrangers sur le plan cantonal, a aussi satisfait les membres de la Commission. La CFE demande toutefois instamment que l'on modifie les dispositions facultatives prévoyant que la Confédération «peut » financer des projets en dispositions obligatoires (la Confédération "doit" financer). Les résultats de ces discussions nourries ont été consignés dans un document intitulé «**Encourager l'intégration – Garantir l'égalité de traitement**» et rendus publics à l'occasion d'une conférence de presse. Une délégation de la CFE, sous l'égide du vice-président Walter Schmid, a présenté la position de la Commission lors des hearings de la Commission des institutions politiques du Conseil national.

Les discussions lors de la séance plénière à Thoune sur la nouvelle loi sur les étrangers demanda la plus haute concentration du président de la CFE, Francis Matthey (à droite) et du secrétaire de la CFE, Mario Gattiker.

Le chapitre de la LEtr consacré à l'intégration fut aussi au centre de la première conférence de presse tenue par le président de la CFE, Francis Matthey. Il invita les cantons à désigner des services chargés de l'intégration des étrangers avant même d'attendre l'entrée en vigueur de la nouvelle loi et à suivre ainsi l'exemple des 11 premiers cantons et des 8 villes. Les exi-

gences de la CFE ont ensuite été commentées et discutées par le comité directeur de la Conférence des directeurs cantonaux de justice et police et par la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales.

La CFE fut représentée à la Commission tripartite des agglomérations (CTA) par son secrétaire. Mario Gattiker s'engagea dans un groupe de travail chargé de se pencher sur l'évolution de la politique d'intégration. La CTA recommanda aux autorités fédérales, cantonales et communales de mettre en pratique diverses dispositions de la LEtr – notamment en matière de coordination des efforts d'intégration – bien avant l'entrée en vigueur de la loi.

L'hôtel qui accueillait l'Assemblée plénière de la Commission avait placé ce panneau. Inutile de dire que tout le monde a souri de cette dénomination, jusqu'ici inédite…

Asile

Le Secrétariat de la Commission et la section Intégration de l'OFE se sont aussi penchés de manière approfondie sur la révision partielle de la loi sur l'asile. Dans son message de septembre 2002 relatif à la loi sur l'asile, le Conseil fédéral a suivi le concept proposé par la CFE - dans le cadre de la procédure de consultation - pour améliorer le statut et l'intégration de certaines personnes émanant du domaine de l'asile (admission humanitaire). A l'occasion de son assemblée plénière de septembre 2002, la CFE a recommandé à l'unanimité de rejeter l'initiative lancée par l'UDC contre les abus de l'asile.

Loi sur la formation professionnelle

La nouvelle loi sur la formation professionnelle adoptée par les Chambres fédérales entrera en vigueur le 1er janvier 2004. Elle comporte des dispositions de promotion en faveur de l'intégration des jeunes présentant des difficultés scolaires, linguistiques ou sociales. Cette disposition se fonde sur une proposition qu'avait soumis le secrétaire de la CFE à une audition de la Commission du Conseil des Etats. En 2002, la présidence et la direction du secrétariat de la CFE prirent part aux discussions nourries qui se déroulèrent dans le cadre du groupe de travail Intégration des groupes politiques, placé sous la présidence de la conseillère nationale Regine Aeppli. Ce dialogue institutionnalisé entre la politique, l'administration et la société civile s'est avéré extrêmement fructueux dans les divers projets de loi.

Thème annuel 2003: l'intégration dans le monde du travail

La Commission a décidé de déterminer dorénavant des thèmes annuels pour son agenda politique. Le comité politique et l'assemblée plénière se sont consacrés aux premiers travaux préliminaires relatifs au thème de l'année 2003: « L'intégration dans le monde du travail ». Les disparités socio-économiques entre les autochtones et les immigrés, la flexibilité, voire la faculté d'adaptation exigée dans le monde du travail et les conséquences de l'accord sur la libre circulation des personnes, devaient inspirer la CFE dans son travail de réflexion de base en vue de faire ses recommandations. Il convient d'améliorer la situation des immigrés dans le monde du travail et en particulier de réduire les obstacles et les difficultés lors de l'accès à la formation ou au marché du travail. La CFE adoptera des recommandations à cet effet lors de sa retraite de deux jours au mois de mai 2003. A la suite d'événements d'actualité, le comité politique de la CFE a par ailleurs

discuté les questions d'admission d'ecclésiastiques provenant de l'étranger. Il a aussi discuté des champs d'interaction de l'islam et de l'intégration.

Les sans-papiers

Même si la problématique des sans-papiers a eu moins d'amplitude que l'année précédente, elle est restée un thème de discussion en 2002. La CFE déplore qu'aucune solution satisfaisante n'ait pu être trouvée dans ce domaine. A l'occasion d'une table ronde qui s'est déroulée le 13 décembre 2002, la CFE a proposé la création d'un service de médiation au niveau fédéral, composé par exemple de 2 représentants des cantons, de 2 représentants des ONG et d'un représentant de la CFE. Cet organisme devrait permettre à un nombre plus important de sans-papiers de régulariser leur situation. A ce jour, cette proposition n'a toutefois pas encore été abordée.

Collaboration internationale

Dans le cadre de la collaboration avec des organismes internationaux, on peut citer les activités suivantes: en février, le président Francis Matthey a accompagné une délégation suisse au Kosovo et a pu notamment se faire une idée personnelle sur le retour au pays des réfugiés kosovars. Fin 2002, «le processus de La Haye», auquel le vice-président Walter Schmid y a beaucoup contribué, a pris fin. La déclaration, soutenue par 500 personnalités politiques, privées ou scientifiques, postule un nouveau dialogue global sur les questions de migration. Les pays d'origine des migrants devraient mieux s'intégrer dans ce processus. En matière d'intégration, il s'agira aussi de faire profiter les pays d'admission du potentiel que peuvent constituer les migrants et migrantes. En novembre, le secrétaire de la CFE Mario Gattiker s'est rendu aux Pays-Bas et a recueilli des informations au sujet de la politique d'intégration hollandaise. Par ailleurs, il était membre de la délégation suisse à l'occasion de la Conférence des ministres des pays membres du Conseil de l'Europe, à Helsinki. Les recommandations de la Conférence des ministres de septembre portaient, pour la première fois, intensivement sur la question de l'intégration. Les Etats membres sont invités à assumer un rôle actif dans le domaine de l'intégration, à éliminer les discriminations existantes et à prendre des mesures d'encouragement, notamment dans l'intégration à la formation et dans l'intégration professionnelle des étrangers.

Promotion de l'intégration

Le crédit a été utilisé

2002 a été la deuxième année de financement de la part de la Confédération pour l'intégration des étrangers. Le crédit de 12,5 millions de francs que le Parlement avait mis à sa disposition en décembre 2001 a été entièrement utilisé. Ce crédit a permis de financer 345 projets sur les 520 qui avaient été déposés.

Comme les demandes de projets déposés s'alignaient mieux sur l'ordre de priorité établi par le département et sur la pratique décisionnelle appliquée par la CFE, le «quota de reconnaissance» a sensiblement augmenté. Alors qu'en 2001 un peu moins de la moitié des demandes ont pu être prises en compte et obtenir ainsi environ 20 pour cent des fonds requis, en 2002 les deux tiers des demandes ont franchi le cap et ont été sélectionnés pour l'obtention de l'aide et près de 50 pour cent des fonds requis ont été utilisés.

Cette évolution se poursuivra en 2003. En effet, la CFE s'attend à ce que 400 projets puissent bénéficier d'une subvention fédérale. Or, cela représente les trois

quarts de toutes les demandes déposées ! La subvention moyenne de la Confédération par demande restera toutefois constante. Tant en 2001 qu'en 2002, cette moyenne s'élevait presque exactement à 35'000 francs et se situait entre 25'000 et 30'000 francs pour les projets concernant les points forts 1 à 3.

La Suisse alémanique en a profité un peu plus

Par rapport à l'exercice précédent, il y eut en 2002 dans tous les cantons davantage de projets admis. La répartition régionale fut plus ou moins pondérée. Il est vrai que selon les projets, quelques rares cantons furent proportionnellement mieux lotis que d'autres. Ainsi tout particulièrement Bâle-Ville, et dans une moindre proportion, Lucerne, Bâle-Campagne et Zoug. D'autres cantons furent moins favorisés que la moyenne. Ce fut le cas du canton de Genève et, dans une moindre mesure, des cantons de Vaud et du Tessin. Il est vrai aussi qu'environ 25 pour cent des crédits promis furent engagés en faveur de projets nationaux ou suprarégionaux et que ces crédits ne sont dès lors pas octroyés aux cantons respectifs.

Conclure que la Confédération a mieux soutenu le programme de la promotion de l'intégration en Suisse alémanique qu'en Suisse latine est certes réducteur, mais ce fait ne peut être nié. Précisons d'emblée qu'on n'en connaît pas exactement les causes. On peut éventuellement expliquer ce phénomène par le constat qu'en Suisse romande, le travail d'intégration est davantage dans la tradition et qu'il existe, par conséquent, un moindre besoin de rattrapage, notamment dans l'encouragement à l'acquisition d'une langue nationale ; ou encore par le fait que la description de prestations concrètes complémentaires est peut-être plus difficile à réaliser dans des structures déjà existantes.

L'encouragement à l'acquisition de la langue reste au premier plan

A l'exception du quatrième point fort du programme (projets d'une portée suprarégionale), à savoir un peu plus de 30 projets, chiffre qui est demeuré quasiment constant avec un volume global de 1,8 millions de francs, tous les autres points forts ont connu une expansion par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation la plus marquante a été enregistrée pour le point fort 1 (encouragement à l'acquisition d'une langue nationale en faveur de groupes-cibles difficilement accessibles). Le nombre de projets admis a passé ici de 55 à 123 et les crédits ont passé de 2 millions de francs à près de 3,7 millions de francs. Ce montant correspond à 30 pour cent du crédit global.

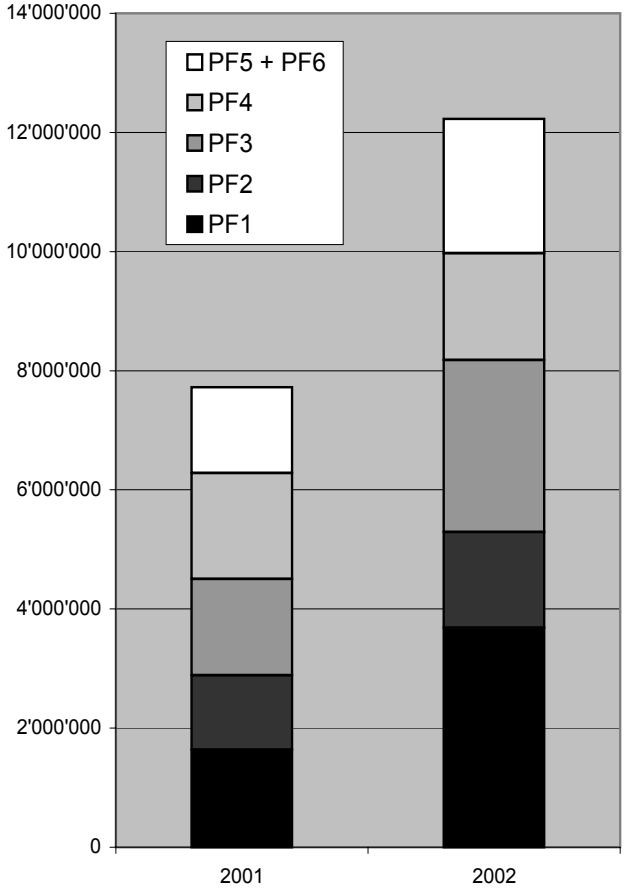

Le crédit pour la promotion de l'intégration des étrangers a été entièrement utilisé en 2002. Par rapport à l'exercice précédent, chaque point fort a reçu davantage de subsides.

En revanche, le point fort 2 (formation et perfectionnement professionnel de personnes-clé) a nettement moins progressé que les autres. En 2002, ce point fort concernait 60 projets admis avec un volume de crédit global de 1,6 millions de francs. Il représentait 13 pour cent de l'ensemble. Le point fort 3 (participation) a connu une progression significative, puisque 50 projets sur 105 ont été acceptés, représentant ainsi un volume de crédit de 2,9 millions de francs et près d'un quart du crédit total octroyé.

Les dépenses engendrées par les points forts 5 (services d'aide aux étrangers) et 6 (standards de qualité) ont également connu une hausse, puisqu'elles ont passé à 2,2 millions de francs. Etant donné que le nombre des mandats de prestations conclus n'a connu qu'une légère hausse, l'augmentation constatée est donc due aux standards de qualité. Précisons à cet effet que l'adjudication des mandats d'évaluation joue ici un rôle prédominant.

Premières évaluations quant au fond

Se fondant sur un concept d'évaluation élaboré par un organisme externe, la CFE et l'OFE ont confié plusieurs mandats d'évaluation partielle, à savoir un pour chacun des trois premiers points forts, un pour le programme et un pour l'exécution. Ces évaluations partielles seront ensuite rassemblées dans un rapport de synthèse qui sera présenté en juin 2004. Néanmoins, nous en connaissons déjà les premiers résultats et en tenons compte, avec d'autres réflexions, dans la préparation du nouvel ordre de priorité dès 2004.

Disons d'emblée que le point fort 1 est un grand succès, tout au moins quantitativement. L'expansion décrite plus haut, la sensible augmentation des ressources financières accordées par des tiers et la participation de plusieurs milliers de personnes le démontrent à l'évidence. Il ne nous est toutefois pas encore possible de procéder à des déclarations concrètes sur la qualité et les effets directs de ces nouvelles offres de prestations. Il convient encore de rappeler à cet égard qu'un besoin de coordination s'est fait jour dans certaines régions et qu'il n'a pas encore été partout comblé.

Dans le point fort 2, on peut distinguer par principe deux types de projets. Le premier type concerne des projets de modeste envergure qui s'adressent à des personnes bénévoles ou à des personnes qui n'exercent certes pas d'activité lucrative mais qui, de par leur fonction (par exemple, les concierges), accomplissent tout de même indirec-

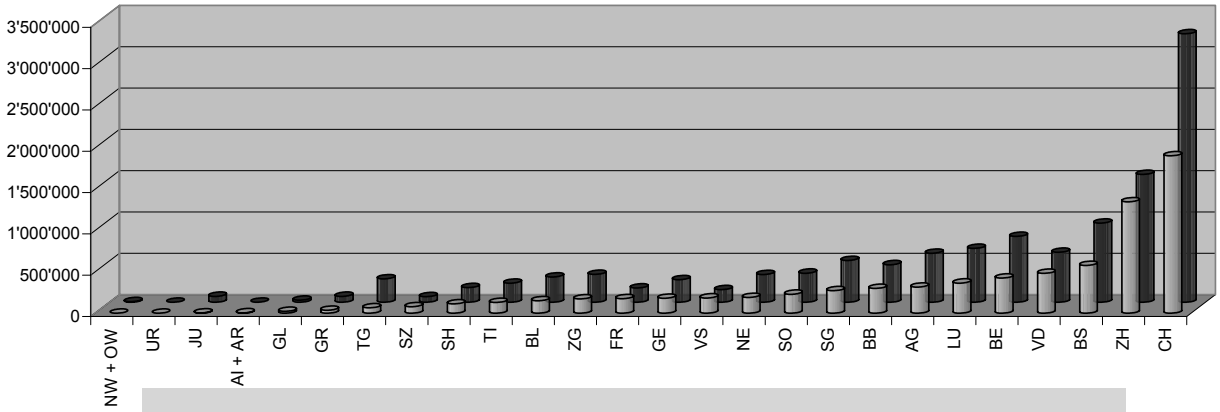

Répartition par canton des subventions fédérales provenant du crédit à l'intégration. Les barres claires au premier plan indiquent les subventions de l'année 2001, celles au second plan, foncées, indiquent les subventions pour l'année 2002.

tement un travail en faveur de l'intégration. Ces projets se voient surtout couronnés de succès lorsque l'organisme responsable réussit à motiver suffisamment le groupe-cible et à le convaincre de l'utilité de la formation continue.

Le second type de projets du point fort 2, avec une envergure plus large, s'adresse en particulier aux médiateurs et médiatrices de langues et de connaissances interculturelles. Ces médiateurs bénéficient d'une meilleure qualification pour effectuer leur activité et peuvent profiter pleinement de l'échange d'expériences. Nous ne savons pas encore de manière exhaustive si tous les participants à ces cours ont aussi bénéficié de missions pratiques en nombre suffisant. A nouveau, nous n'avons pas pris en compte les contributions pour les cours de formation proprement dits. Les travaux préliminaires en vue d'une certification nationale ont certes déjà été entamés, mais n'ont pas encore abouti.

Dans le point fort 3 formulé de manière très ouverte, une pratique s'est développée selon laquelle nous soutenons d'une part, au premier chef, des projets créant les conditions nécessaires à la participation. Les exemples types de ce point fort sont les séances d'information consacrées à un thème donné, destinées à un public spécifique. D'autre part, nous soutenons des projets impliquant tant des ressortissants suisses que des immigrés dans le processus direct de la participation.

Le point fort 4 est celui qui laisse la plus grande marge de liberté. La CFE l'a notamment utilisé pour soutenir des projets qui promettaient l'acquisition de connaissances supplémentaires dans le domaine du travail d'intégration, comme par exemple l'examen des bases théoriques pour l'enseignement de langues, l'élaboration de nouveaux moyens didactiques pour l'encouragement précoce à l'acquisition d'une langue, l'évaluation de l'effet d'une campagne médiatique. Ont été financées notamment sous ce point fort des activités spécifiques telles que des journées spéciales ou la Journée des étrangers «rendez-vous» à Expo.02.

Les partenaires contractuels du point fort 5 sont des services d'aide aux étrangers qui ont été désignés à la CFE par les responsables politiques régionaux. Leur historique diffère les uns des autres ainsi que leurs structures qui s'adaptent chaque fois aux conditions locales. Durant l'année, nous avons toutefois réussi à les intégrer avec succès au processus d'évolution nationale. Les bases indispensables ont été élaborées pour les amener à comprendre uniformément les normes de qualité. Ce processus-là est toutefois dirigé par un organisme externe et il est financé par le point fort 6.

Le renforcement et la création de services d'aide aux étrangers ont suscité, dans de nombreuses régions, une prise de conscience beaucoup plus vive à l'égard des questions d'intégration des étrangers. Cette évolution s'est partiellement produite en même temps qu'une autre évolution, elle aussi très positive, à savoir la nomination de nouveaux délégués à l'intégration au sein des administrations cantonales et municipales. Evidemment, tous les problèmes de collaboration et de coordination n'ont pas été encore résolu partout de manière exhaustive.

Remarques critiques et autres observations

Les expériences faites par la CFE pendant toute l'année 2002 ont démontré que le crédit de la Confédération peut réellement déployer de nombreux effets sur un plan symbolique. La discussion au sujet de l'intégration est devenue beaucoup plus dynamique et sa valeur intrinsèque a augmenté dans bien des endroits. La CFE salue cette évolution et la considère comme une chance à saisir. Elle analyse aussi soigneusement et

de manière critique l'évolution issue des projets subventionnés. Mais il y aussi des ombres au tableau. Ainsi, les inévitables refus de subvention déçoivent plus d'un organisme responsable. Les organismes responsables déboutés se sentent frustrés et estiment que leur engagement, qui dure depuis de nombreuses années, n'est pas reconnu à sa juste valeur. Ou alors que la part de leur engagement en faveur de l'intégration se réduit comme par enchantement à la portion congrue, que la Confédération subventionne. Cette attitude est erronée, car le crédit de la Confédération à disposition ne peut naturellement soutenir qu'une petite partie des activités – dont l'espoir est qu'elles soient bien ciblées et bien orientées en faveur de l'intégration.

Et, tant s'en faut : il convient aussi de perfectionner le travail au sein de la CFE. Il est tout à fait insatisfaisant que l'on n'ait pas encore réussi à réduire dans une mesure raisonnable les délais pour traiter les demandes de financement des projets. Il y a naturellement des raisons à cet état de fait: elles sont essentiellement quantitatives. En effet, en 2002 plus de 500 projets ont été déposés. Tous ont été analysés individuellement par le Secrétariat de la CFE, puis étudiés par le comité des projets de la CFE lors de nombreuses séances. Ce processus a nécessité beaucoup de temps… trop, justement.

S'ajoute à ce phénomène le fait que de très nombreuses requêtes n'ont pu être avalisées qu'après avoir subi un ou plusieurs remaniements et que les rapports finaux de 2001 étaient pour la plupart d'une qualité souvent à peine suffisante. Au cours de l'année 2002, il a certes été possible d'élaborer des instruments de travail supplémentaires. Néanmoins, il n'a pas encore été possible de parvenir à l'amélioration souhaitée pour l'exercice de 2003, tant et si bien qu'il faudra dorénavant continuer à rechercher une optimisation du processus administratif.

Déployer des activités grâce au crédit destiné à la promotion de l'intégration des étrangers reste pour la CFE une tâche extrêmement captivante. Grâce à une étroite collaboration avec l'Office fédéral des étrangers, les partenaires les plus divers et les nombreux organismes responsables, il a été possible, en 2002, d'élargir cette coopération de manière constructive et profitable. Ensemble, nous nous approchons toujours davantage de notre objectif: ne voulons-nous pas tous parvenir à une intégration renforcée des étrangers en Suisse?

Manifestations et information

Journée annuelle sur le dialogue des "cultures"

Sous le titre «Dialogue des cultures», la CFE a organisé le 7 novembre 2002 la journée annuelle, en étroite collaboration avec la Commission fédérale des réfugiés et la Commission fédérale contre le racisme. Ces trois cénacles se sont accordés sur le thème de cette grande journée de réflexion en se disant que le dialogue des cultures comporte de nombreuses pistes en matière de politique d'intégration. Or, suivant l'orientation que l'on donne à ces réflexions, on peut aboutir à des concepts diamétralement opposés. Voilà pourquoi il convenait de placer cette journée annuelle sous le signe de la culture et de mettre la définition du mot "culture" en corrélation avec ce que l'on entend par politique d'intégration.

L'écrivain Tariq Ali, qui a acquis une notoriété avec son ouvrage "Le choc des intégrisme: croisades, djihad et modernité" fit part à l'auditoire de ses réflexions sur les rapports de connexité complexes régissant les relations entre les diverses sociétés dans

le monde. Il arriva à la conclusion que l'on ne peut se fonder sur des structures «culturelles» statiques. Dans toutes les rencontres, il faut aussi toujours intégrer à la fois le contexte actuel de la société et les éléments de l'histoire que les interlocuteurs ont en commun ou, au contraire, qui les différencie. En matière de politique d'intégration, cela ne signifie rien moins que tous les participants à ce processus doivent être entendus. Avec respect pour tous ceux qui pensent autrement que lui, Tariq Ali plaida cependant avec passion pour un Etat séculier et démocratique se fondant sur une société pluraliste.

Tariq Ali met en garde contre les préjugés de l'image de la culture. Il lance un appel sur une meilleure connaissance du processus historique et de son développement actuel.

Ruth Metzler-Arnold, conseillère fédérale, prit la Suisse pour exemple. Elle exposa combien il importe, dans la politique d'intégration des étrangers, de s'efforcer de se comprendre mutuellement. Dans cet ordre d'idées, les efforts accrus entrepris dans le domaine de la promotion de l'intégration permettant à l'Etat de soutenir financièrement des projets concrets ont à ses yeux une importance inestimable.

Se basant sur les expériences faites par deux autres états européens – Allemagne et Belgique – les participants à la table ronde évoquèrent la question de l'utilité d'un contrat dit de migration. Ils furent unanimes à estimer qu'on ne demandait pas de contrats écrits régissant de fermes obligations pour que les différentes cultures puissent s'entendre. Toutefois, chacun s'accordait à penser que l'on pourrait créer des conditions-cadres qui faciliteraient sans aucun doute une cohabitation paisible. Les Droits de l'Homme pourraient être ici la règle de conduite à adopter.

La conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold soulignait dans son entretien avec le vice-président Walter Schmid, combien la compréhension réciproque était importante dans la politique d'intégration.

terra cognita

La première édition de la toute nouvelle revue terra cognita s'aligna naturellement au thème de cette journée annuelle. «Quelle culture?» fut la grande question. Amin Maalouf, Hans-Rudolf Wicker, Jean-Luc Alber et Rajvinder Singh fournirent des réponses dans cette revue de 122 pages. Verena Tobler Linder, Alex Sutter et Maria Roselli débattirent de la culture «fondamentale». Les collaborateurs de l'équipe chargée de la promotion de l'intégration de la CFE évoquèrent, dans un article rédactionnel, leur définition de la culture dans leur travail concret d'intégration. Grâce à terra cognita, notre pays dispose dès lors d'une revue exclusivement consacrée aux thèmes de l'intégration et de la migration. La rédaction reçut quelques lettres de

lecteurs et de lectrices qui exprimaient leur satisfaction et leurs félicitations. Parmi les innombrables interventions, seule celle de la NZZ fut très critique. Le numéro 1 a été édité à 9000 exemplaires. Les nombreuses demandes supplémentaires montrèrent cependant rapidement que ce nombre était insuffisant pour satisfaire la demande. Il conviendra donc d'augmenter le tirage à 11'000 exemplaires.

La présentation de terra cognita a sans aucun doute fortement contribué à son succès. Voilà pourquoi nous remercions ici un partenaire externe pour sa collaboration extrêmement précieuse: le bureau RH Design, à Worb, son propriétaire Dany Rhyner et la graphiste Erika Bardakci, qui s'est d'ailleurs aussi chargée du nouveau look de notre rapport annuel.

Corporate design

L'image de la CFE a aussi changé au cours de l'année 2002. Grâce à l'introduction d'un nouveau logo, qui figure sur tous les documents de la CFE et au layout de terra cognita (dont s'inspire du reste la présentation du présent rapport), l'objectif d'une image de marque uniforme est ainsi presque atteint. En revanche, il a fallu différer la nouvelle présentation du site Internet de la CFE à l'année suivante. Il est prévu que terra cognita ait aussi son propre site Internet.

Migration et communication

Dans la campagne pour la votation concernant l'initiative sur l'asile de l'UDC, des tendances douteuses provenant de la propagande politique sont apparues: ainsi, selon les termes des détracteurs, les requérants d'asile sont pratiquement tous des gens qui abusent de leurs droits ; en outre, la campagne s'en est encore prise aux étrangers habitant et travaillant en Suisse depuis de nombreuses années. Mais au fond, que connaît la population suisse des différentes causes et formes de la migration? Que sait-elle de son utilité? De son ampleur? C'est sur ce type de questions que les chargés de communication des deux offices fédéraux les plus impliqués (OFE et ODR) et la CFE ont l'intention de se pencher. A cet effet, ils ont constitué un petit groupe de travail chargé d'élaborer une stratégie de communication cohérente.

Age et migration

«Age et migration» est sans aucun doute l'un des thèmes qui revêtira toujours plus d'importance. Au cours de l'année, la CFE s'est, elle aussi, intéressée au thème, spécialement sur deux plans. D'une part dans le cadre des relations internationales et, d'autre part, en collaborant à une nouvelle brochure d'information destinée notamment aux étrangers habitant notre pays et qui souhaitent retourner dans leur pays d'origine.

Le plan démographique mondial (appelé aussi le Plan d'action de Vienne), adopté en 1982 lors de la Première Assemblée mondiale sur le vieillissement de la population, est le premier document des Nations Unies qui étudie de manière approfondie et explicite les répercussions internationales de la mutation démographique. 20 ans après son adoption, le plan démographique mondial révisé a été adopté en avril 2002 à l'occasion de la 2e Assemblée mondiale de l'ONU, qui s'est tenue à Madrid. Notre pays a établi à cet effet un rapport national qui traite en 7 chapitres les domaines qui constituent les plus grands défis à la politique de la vieillesse. Ainsi, le chapitre 5, intitulé «Chez soi à l'étranger – la population immigrée âgée » est une contribution de la CFE et de Pro Se-

nectute Suisse. Le rapport exige notamment une révision des dispositions de droit social en faveur des étrangers, une intensification de la collaboration entre les institutions chargées de problèmes de la vieillesse, des centres de conseils pour les étrangers, ainsi que des mesures de prévention, par exemple dans le domaine de la protection du travail, de la santé ou dans celui de la prévoyance-vieillesse. (Le rapport «Longévité: défi de société et chance culturelle» ISBN 3- 905340-46 –1 peut être commandé auprès de l'OFCL, vente de publications, 3003 Berne).

Quels sont les droits en matière d'assurances sociales des étrangers séjournant en Suisse et qu'en est-il lorsqu'ils rentrent dans leur patrie ? Cette question préoccupe de nombreuses personnes proches de leur retraite. La nouvelle brochure "Assurances sociales: séjour en Suisse et départ", publiée par l'Office fédéral des réfugiés en 2003 en collaboration avec l'OFAS, l'OFE et la CFE répond à ces questions.

Projet des places d'apprentissage BZM2 de la CFE

Le concept du projet prévoit l'intensification des relations avec les centres d'orientation professionnelle et la coopération accrue avec les services d'aide aux étrangers locaux et régionaux ainsi qu'avec les centres de conseils aux étrangers. Plusieurs réunions cantonales ont été prévues. Lors du déroulement du projet, l'importance d'intégrer également l'économie dans ce réseau relationnel est devenue de plus en plus manifeste. En effet, grâce à l'étroite collaboration avec l'Union suisse des arts et métiers, les unions cantonales des arts et métiers ont été invitées aux onze rencontres qui ont eu lieu dans les cantons de Soleure, Vaud, Argovie, Fribourg, St-Gall, Berne, Genève, Thurgovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Lucerne et Zurich. Lors de ces réunions, les participants se sont penchés sur la situation que rencontrent des jeunes migrants et migrantes avant leur formation professionnelle, sur l'engagement des services d'aide aux étrangers ou sur l'engagement des personnes-clé. Ces réunions ont permis de rassembler un savoir précieux et surtout de procéder à un riche échange d'idées et d'expériences qui pourraient être utiles au lancement d'un nouveau projet. Une demande de prolongation du projet des places d'apprentissage BZM2 a été approuvée par l'Office fédéral de la formation et de la technologie. Le projet pourra ainsi être prolongé jusqu'à fin octobre 2003.

Un bilan personnel

Lorsque je pris mes fonctions en mai 2001 en tant que secrétaire de la CFE et simultanément en tant que chef de la section Intégration de l'Office fédéral, je m'attendais vraiment à ce que mon engagement auprès de la Commission fédérale des étrangers dure longtemps. Le fait que j'ajoute un bilan personnel après la deuxième année de ma période administrative déjà est peut-être assez symptomatique pour la rapide évolution du discours sur la politique d'intégration de notre pays.

L'activité effectuée au sein du Secrétariat de la CFE a été pour moi aussi captivante qu'intensive. Sa situation différenciée et ses propositions très créatives faites dans les révisions en cours de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, la loi fédérale sur l'asile ou la loi fédérale sur la formation professionnelle, mais aussi dans les débats relatifs au statut des sans-papiers, ont eu sans contexte un impact positif. La promotion de l'intégration a été bien accueillie. La pratique spécifique en la matière n'a pas seulement permis de cofinancer un grand nombre de projets d'intégration, mais aussi de montrer la nécessité de réaménager de nombreux domaines (réformes portant sur la période préscolaire, l'instruction et l'éducation publique, ainsi que le monde du travail, etc.) qui n'avaient pu être réalisés au premier chef au moyen du financement des projets. L'instauration de partenariats a pu être envisagée. C'est ainsi qu'une première rencontre avec les délégués à l'intégration des cantons et des communes en août 2001 à Berne, a abouti à l'institution de la Conférence des délégués communaux, régionaux et cantonaux à l'intégration. Pour la CFE, cette conférence non seulement constituera un partenaire d'envergure, mais facilitera encore sensiblement les tâches de coordination de l'IMES. Les collaborations avec le groupe de travail des partis du Conseil fédéral ou la Conférence tripartite sur les agglomérations (CTA) se sont révélées positives. Ces deux cénacles envoient des signaux significatifs pour la politique d'intégration des étrangers.

Durant toute la période de mes fonctions, d'importantes questions d'organisation interne ont jalonné mon parcours. Le nombre de collaborateurs et de collaboratrices du secrétariat et de la section que je dirigeais a pratiquement doublé entre mai 2001 et décembre 2002. Une autre préoccupation importante m'attendait aussi: la création de deux services, l'un chargé de la mission d'information de la CFE, l'autre s'attachant au travail de fond en matière de politique. Ce fut aussi la pierre angulaire d'un projet qui me tient à cœur depuis longtemps déjà: avec terra cognita, notre pays dispose d'une revue qui permet d'approfondir les questions de l'intégration et de la migration.

En tant que chef du secrétariat de la CFE, j'ai toujours pu compter sur le soutien de collaborateurs et collaboratrices très motivés et engagés du secrétariat et de celui des membres de la Commission. Permettez-moi ici de mentionner en particulier quatre personnes. Il s'agit d'abord de Christof Meier, qui a assumé la direction du secrétariat ad intérim pendant une période difficile, fonction dont il s'est

Mario Gattiker fait la rétrospective de ses deux années riches en événements passées au service de la Commission fédérale des étrangers.

acquitté avec brio jusqu'à fin avril 2001. Sans son inlassable engagement en tant que coordinateur de la promotion de l'intégration, le travail des projets de la CFE ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Simone Prodolliet m'a succédé et fut pendant des années une collaboratrice hors pair dans le cadre du travail consacré à la migration. Avec elle, le poste de cheffe du secrétariat de la CFE est repourvu magnifiquement. Rosemarie Simmen, présidente de la CFE jusqu'au 31 décembre 2001 et Francis Matthey, le président en charge de la Commission, ont tous deux réussi à faire de la CFE un organe qui marque d'une empreinte décisive l'évolution de la politique migratoire et de l'intégration. Qu'ils soient encore remerciés de m'avoir tant soutenu dans mes fonctions.

La Commission fédérale a toujours souhaité instituer un Office fédéral de l'intégration. La réorganisation de l'Office fédéral des étrangers en un nouvel office intitulé IMES (Office fédéral de l'immigration, de l'intégration et de l'émigration Suisse) a donc exaucé ce vœu de longue date. Je me réjouis de pouvoir collaborer activement à la destinée de l'IMES tant au titre que chef de la nouvelle division «Intégration et nationalité» qu'en tant que sous-directeur. Au fond, il était temps d'instituer des structures étatiques en matière d'intégration sur le plan fédéral. La Commission fédérale des étrangers continuera à jouer un rôle primordial en matière de politique d'intégration. Sous cette forme, elle constitue d'ailleurs un instrument unique en matière de participation. Mais elle est aussi spécifique de par ses fonctions médiatrices à l'égard des partenaires sociaux, des organisations défendant les intérêts des étrangers en Suisse et d'autres organismes et associations non étatiques. La participation de notre société civile, et notamment des migrants et migrantes, est indispensable si l'on veut que la politique d'intégration continue à évoluer.

Mario Gattiker

appendice

Liste des membres de la Commission fédérale des étrangers

Liste des collaborateurs et collaboratrices du Secrétariat de la CFE

Crédit en faveur de l'intégration 2001-2002; graphiques

(Montant de la contribution, projets déposés/soutenus financièrement)

Crédit en faveur de l'intégration 2001-2002: tableau

(Nombre de projets et montants accordés selon les cantons)

Crédit en faveur de l'intégration: liste des projets subventionnés en 2002

appendice

Secrétariat de la CFE

Mario **Gattiker**, chef du secrétariat de la CFE (jusqu'au 31 décembre 2002)
Simone **Prodolliet**, cheffe du secrétariat de la CFE (dès le 1er janvier 2003)
Christof **Meier**, coordinateur de la promotion de l'intégration, chef suppléant
Paul **Sütterlin**, chef suppléant

Silvana **Béchon**, administration et documentation
Christa **Berger Hoins**, promotion de l'intégration
Prosper **Dombele**, promotion de l'intégration
Simone **Gretler Heusser** (jusqu'au 28 février 2003)
Adrian **Gerber**, affaires politiques (dès le 1er mai 2003)
Isabelle **Holzer**, stagiaire
Biljana **Käser**, école et formation professionnelle, promotion de l'intégration
Adrian **Linder**, promotion de l'intégration
Sabine **Linder**, administration (jusqu'au 31 mars 2003)
Jürgen **Müller**, promotion de l'intégration (dès le 1er mai 2003)
Elsbeth **Steiner**, information
Pascale **Steiner**, promotion de l'intégration (absente de mars à août 2003)
Ruth **Tennenbaum,** promotion de l'intégration (de mars à août 2003)
Ana Maria **Witzig-Marinho**, école et formation professionnelle, promotion de l'intégration

(au total 11,2 postes de travail)

appendice

Membres de la Commission fédérale des étrangers

Francis **Matthey**, président, ancien conseiller national, ancien conseiller d'Etat NE, La Chaux-de-Fonds

Anna **Rüdeberg-Pompei** dr. med., vice-présidente, Coordinamento nazionale dei COMITES, Wabern

Walter **Schmid**, dr., vice-président, Winterthour

Tonka **Bodruzic**, Croate, assistante sociale, Lucerne

Sébastien **Bourquin**, VSAM, Neuchâtel

Regina **Bühlmann**, Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Berne (dès 2003)

Christina **Burger**, Fédération des Eglises évangéliques suisses, Bâle

Antonio **da Cunha**, prof., Fédération des associations portugaises de Suisse, Lausanne

Kais **Fguiri**, Tunisien, assistant social, Salins/VS

Daniel W. **Hefti**., dr., Union patronale suisse, Zurich

Franz **von Graffenried**, Fédération suisse des communes bourgeoises et corporations, Berne (dès 2003)

Rudolf **Horber**, dr., Union suisse des arts et métiers, Berne

Vivian **Kiefer-Vargas**, Philippine, laborantine médicale, Bâle

Gjyle **Krasniqi**, Kosovare, assistante sociale, Lucerne

Marie-Theres **Kuhn**, Fédération suisse des Offices du travail, Bâle

Juan Rodrigo **Montaluisa** Vivas, Equatorien, économiste, Genève

Gianni **Moresi**, Conférence suisse des Offices de formation professionnelle, Breganzona

Mariano **Pacheco**, Syndicat Industrie et Bâtiment, Zurich

Carmen **Pereira Fleischlin**, Brésilienne, enseignante, Zurich

Jean-Claude **Prince**, Union syndicale suisse, Berne

Liana **Ruckstuhl**, conseillère municipale, Fédération des municipalités, St-Gall

Bernardino **Sanchez** Peres, Association des Espagnols en Suisse, Adetswil

Monika **Schatzmann**, Union suisse des paysans, Hausen/AG

Roger **Schneeberger**, Service de migration du canton de Berne, Berne (dès 2003)

Giosch Anton **Sgier**, municipal, Association suisse des communes, Arbon/TG

Denis **Torche**, Travail.Suisse, Berne

Myrtha **Welti**, Alliance de sociétés féminines suisses, Zürich

Hatice **Yürütücü**, communauté turque en Suisse, Zurich

Alberto **Achermann**, Aide suisse aux réfugiés, Berne (statut d'observateur)

Démission en 2002

Frédéric **Chevallay**, Association des chefs de police cantonale des étrangers, Lausanne

Elsa **Davies** Ayawo, Conférence suisse des évêques, Baden

Rudolf **Grüninger**, dr., Fédération suisse des communes bourgeoises et corporation, Bâle

Urs **Kramer**, Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Berne

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre des projets soutenus en 2001 (blanc) et en 2002 (noir) d'après le montant

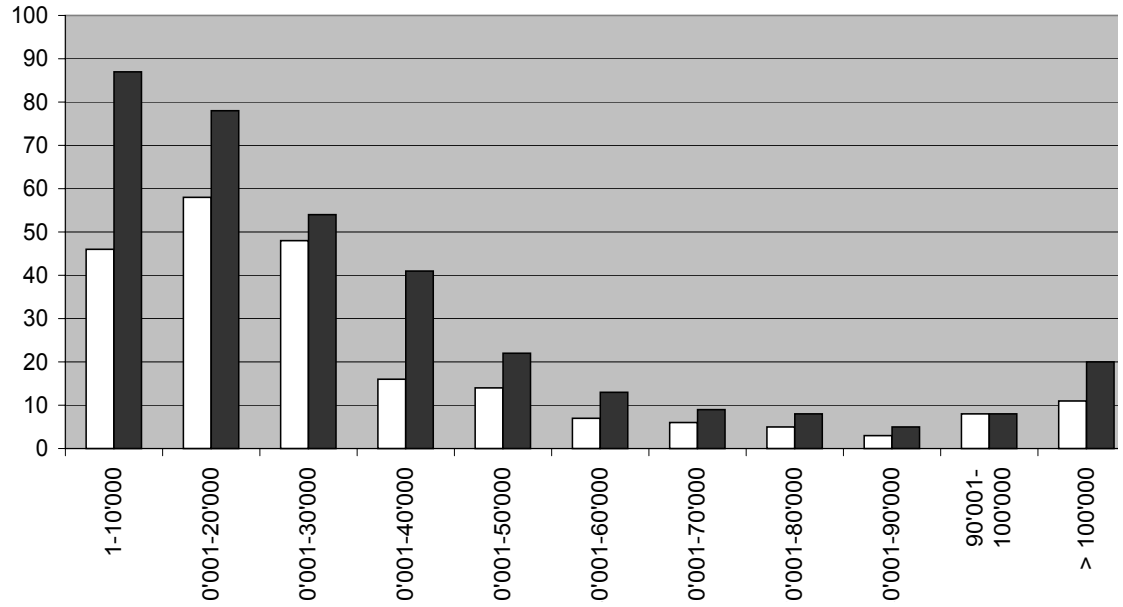

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre des projets déposés (blanc) et des projets soutenus (noir) / 2001-2003

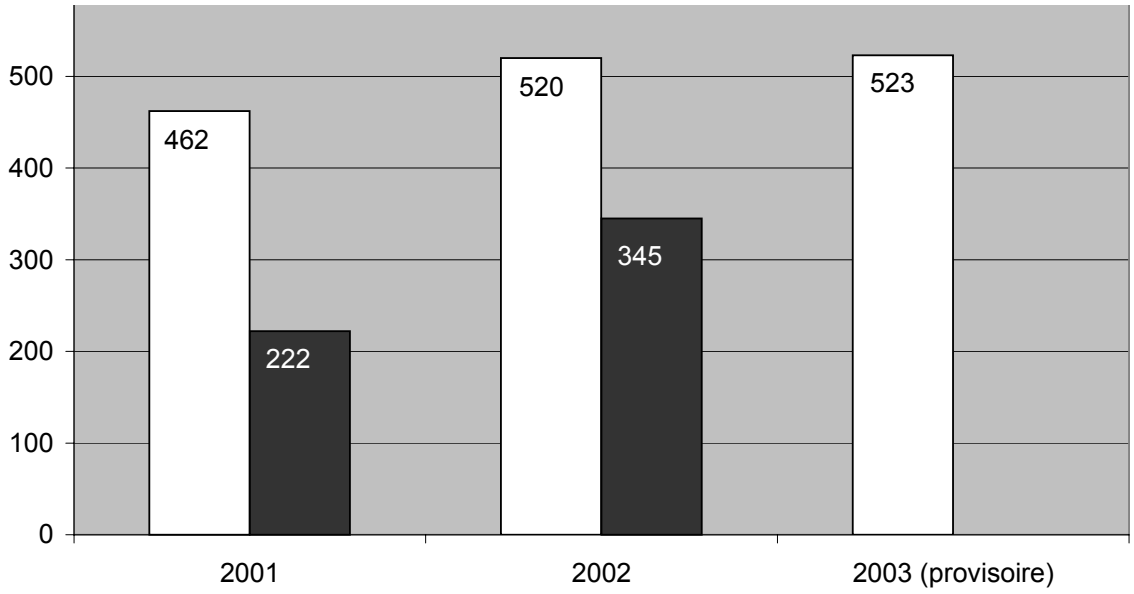

Crédit en faveur de l'intégration
Nombre de projets et montants accordés selon les cantons / 2001 et 2002

CANTON	Nombre			Montant		
	2001	2002	+/-	2001	2002	+/-
NW + OW	0	1	+1	0	7'500	+7'500
UR	0	0		0	0	
JU	1	2	+1	3'000	71'970	+68'970
AI + AR	2	1	-1	4'000	1'000	-3'000
GL	2	2		22'000	25'100	+3'100
GR	2	2		35'400	72'000	+36'600
TG	2	8	+6	65'000	283'955	+218'955
SZ	2	2		78'000	67'400	-10'600
SH	6	8	+2	112'000	177'080	+65'080
TI	5	9	+4	130'000	230'800	+100'800
BL	3	6	+3	151'000	306'000	+155'000
ZG	6	10	+4	172'000	337'800	+165'800
FR	7	5	-2	176'000	173'050	-2'950
GE	7	9	+2	181'000	273'900	+92'900
VS	6	4	-2	184'000	152'200	-31'800
NE	5	9	+4	191'000	335'650	+144'650
SO	6	11	+5	229'000	351'700	+122'700
SG	7	15	+8	272'000	505'800	+233'800
BB	2	4	+2	300'000	454'200	+154'200
AG	12	17	+5	316'000	592'960	+276'960
LU	11	20	+9	364'000	652'200	+288'200
BE	18	35	+17	425'000	797'704	+372'704
VD	10	16	+6	482'000	604'625	+122'625
BS	12	24	+12	578'000	958'350	+380'350
ZH	51	69	+18	1'348'000	1'547'380	+199'380
CH	37	56	+19	1'904'000	3'249'134	+1'345'134
Total	222	345	+123	7'722'400	12'229'458	+4'507'058

Integrationsförderung des Bundes: Mitfinanzierte Projekte 2002

Promotion de l'intégration de la Confédération: Projets cofinancés 2002

Die Liste enthält alle Projekte, die 2002 einen Beitrag aus dem Integrationsförderungskredit des Bundes erhalten haben. Sie enthält den Namen des mitfinanzierten Projektes und der Trägerschaft sowie den bewilligten Beitrag. Die Liste ist entsprechend den Schwerpunkten des Integrationsförderungsprogramms und nach Kantonen geordnet. Wer zusätzliche Angaben zu einem bestimmten Projekt wünscht, muss bei einer Nachfrage die Projektnummer angeben.

La liste mentionne tous les projets qui ont été soutenus en 2002 par le crédit de l'intégration de la Confédération. Elle contient le nom du projet cofinancé et l'organe responsable ainsi que le montant accordé. La liste est établie selon les points forts du programme de la promotion de l'intégration et le canton. Si vous désirez un complément d'informations sur un projet précis, le numéro du projet doit être mentionné dans votre demande.

Nr. / no	Kt.	Titel / Titre	Trägerschaft / Organisation	Beitrag Montant
			Schwerpunkt / Point fort 1	**3'684'690**
02-016	AG	Deutsch für fremdsprachige Familienfrauen - ein Integrationskurs	Stiftung ECAP, Regionalstelle Aargau	49'500
02-017	AG	MuKi-Deutsch: Deutsch- und Integrationskurse für Immigrantinnen und ihre Kinder	machBar Bildungs-GmbH	164'000
02-029	AG	Deutsch- und Integrationskurs für Frauen	ENAIP Argovia	24'000
02-287	AG	Integrationskurse für neuzugezogene MigrantInnen im Kanton Aargau	Stiftung ECAP, Regionalstelle Aargau	52'000
02-288	AG	Textwerkstatt - auch mit neuen Medien	Stiftung ECAP, Regionalstelle Aargau	7'800
02-318	AG	KombiNation	Stadt Baden	18'400
02-335	AG	Lernen im Quartier	Verein Lernen im Quartier, Wohlen	11'000
02-046	AR	Deutsch für fremdsprachige Erwachsene	Marisa Fuchs	1'000
02-024	BE	Alba Mater	Alban. Bildungs- und Begegnungszentrum Qendra Shqiptare	21'500
02-026	BE	Bildungs- und Empowermentgruppe für tamilische Frauen	BAFFAM	17'000
02-088	BE	Frauengruppe für Türkischsprechende	BAFFAM	6'000
02-185	BE	Sich integrieren, aber die eigene Identität behalten	Demokr. Kulturverein	9'000
02-199	BE	KARIBU	Reformierte Kirchgemeinde Zollikofen	35'000
02-223	BE	Jugendtheaterclub	Verein SpielART	30'000
02-233	BE	Deutschkurse für Türken und Türkinnen	INTAB Integration und Ausbildung Bern	13'700
02-268	BE	Kurseangebot alevitisches Zentrum Biel und Umgebung	Ehl-I Beyt Alevitisches Kulturzentrum Biel und Umgebung	40'700
02-270	BE	Hand in Hand - Ein Integrationsprojekt für Kinder und ihre Eltern	Gemeinschaftszentrum Treffpunkt Untermatt (VBG)	11'000
02-320	BE	IDU: Ein Angebot zur Förderung der sprachlichen und sozialen Integration	Politische Gemeinde Hettlingen	47'250
02-353	BE	Somalische Frauengruppe	Somalischer Kulturverein	4'230
02-368	BE	SIP-SAP	Erwachsenenbildung Signau	9'600
02-015	BL	Frauenbildungsprojekt Connectica	Ausländerdienst Baselland/ALD	71'000
02-047	BL	Deutsch für Migrantinnen ohne Erwerbsarbeit im Fraumattquartier / Liestal BL	Integrationskommission der Stadt Liestal	6'000
02-158	BL	Sugal con Chili	Ausländerdienst Baselland	90'000
02-201	BL	Integration Anadolu	Anatolisches Kulturzentrum Balsthal	18'000

02-009	BS	Lernen im Park	Verein Johanna	166'000
02-019	BS	Deutsch und Integration im Quartier: Ein Kursangebot für neuzugezogene Frauen	K5 Basler Kurszentrum für Menschen auf fünf Kontinenten	111'000
02-034	BS	Deutsch schreiben - Deutsch lesen: Alphabetisierungskurse für Erwachsene	ECAP, Regionalstelle Basel	40'000
02-035	BS	Quartierspezifische Integrationskurse für neuzugezogene MigrantInnen	ECAP, Regionalstelle Basel	44'000
02-042	BS	Deutschkurs und Kulturprojekte Aleviten Basel	Verein der Zeitgenössischen Aleviten	10'000
02-281	BS	Integrationsprojekt Regenbogen / Gökkusagi	Verein Regenbogen / Gökkusagi, Basel	42'000
02-283	BS	Alba Integra, Albanische Volkshochschule Universiteti Popullor Shqiptar Basel	Kroatische Arbeitsgruppe für Integration croatia.ch	11'520
02-296	BS	Takimi - Treffpunkt für Albanisch sprechende Frauen und Kinder	Albanische Beratungsstelle Basel	57'600
02-322	BS	Deutsch lernen im Museum	Museumsdienste Basel	4'800
02-332	BS	Deutschkurse für Frauen und Männer	BINA Basel Integration und Ausbildung	4'830
02-351	BS	Frauenpower	Mitenand Putzen GmbH	11'700
02-382	BS	Ich lerne Deutsch fürs Kind - ins Schulhaus integrierte Deutschkurse für Mütter	Orientierungsschule Basel	40'500
02-400	BS	Deutsch und Integration. Ein Kursangebot für fremdsprachige Frauen	Gemeinde Riehen	45'000
02-416	BS	Integrative Sprachkurse	Verein der Arbeiterinnen und Arbeiter aus d. Türkei BS u. BL	36'000
02-033	CH	Deutsch- und Französischkurse für schwer erreichbare Zielgruppen	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	88'000
02-179	CH	Cours d'alphabétisation pour femmes musulmanes immigrées	L'Association Culturelle des Femmes Musulmanes de Suisse	9'215
02-302	CH	Harmonisches Zusammenleben Chinesen in der Schweiz	Tang Ren Chinesische Schule, Winterthur	28'800
02-021	FR	Apprendre le français / allemand entre femmes	Espacefemmes	50'000
02-039	FR	Deutschkurs für fremdsprachige Frauen mit Vorkenntnissen der deutschen Sprache	Gemeinderat Wünnewil-Flamatt	3'050
02-102	FR	Formation de base "Lire et Ecrire"	Association Lire et Ecrire	37'000
02-011	GE	Cours pour femmes Albanaises	Université Populaire Albanaise	15'000
02-169	GE	Cours d'alphabétisation et de français pour femmes avec peu de formation scolaire	CAMARADA	35'000
02-392	GE	Module de formation pour favoriser l'intégration des étrangers	Université Ouvrière de Genève	50'000
02-474	GE	Cours de français avec laboratoire de langue	Croix-Rouge genevoise	10'000
02-006	GL	Niederschwellige Deutschkurse für fremdsprachige Frauen im Kanton Glarus	Frauenzentrale des Kantons Glarus	15'100
02-131	GL	Die Schweiz: Auch eine Heimat für Tamilen	Teedor	10'000
02-013	GR	"Das Tor öffnen". Deutschunterricht für Migrantinnen mit Kinderhütedienst. Chur u.U.	Balikatan - Zentrum für Filipinas und ihre Familien	17'000
02-290	GR	Integrationshilfe für Migrantinnen im Kanton Graubünden	Frauenzentrale Graubünden	55'000
02-129	JU	Cours favorisant l'intégration des étrangers	Municipalité de Delémont	21'970
02-008	LU	Deutschkurs für in Kriens wohnhafte Immigrantinnen. Konversationstreff Ambrosia	Interessengruppe "TastaWo"	5'000
02-010	LU	Deutsch- und Integrationskurs für Mütter/Eltern	FABIA: Fachstelle für Beratung und Integration	75'000
02-025	LU	Deutsch- und Integrationskurs für Frauen	CIFL-ENAIP, Berufsbildungszentrum (Paolo Tedesco)	36'000
02-036	LU	Caritas Luzern: Kursangebot für Migrantinnen	Caritas Luzern	20'200

02-321	NE	L'apprentissage du français comme premier outil d'intégration	Association culturelle des Alévis	35'000
02-374	NE	Connaissance de la vie civique, de l'administration et des lois suisses	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	9'000
02-040	SG	Deutsch- und Integrationskurs für fremdsprachige Mütter und ihre Kinder (Vorschulalter)	AG für Integrationsfragen in Kanton und Stadt SG / BILANG	90'000
02-217	SG	Deutschkurse für Mütter der Schulkinder	Schulamt der Stadt St. Gallen Primarschulen	8'000
02-377	SG	Literatur, Deutsch und Information im CaBi	Verein Café-Bibliothek St. Gallen	8'700
02-415	SG	Allgemeinwissen und Allgemeinbildung: Sprache-Rechnen-Kulturwelten	Verein A.I.D.A. Schule für fremdsprachige Frauen	10'800
02-454	SG	Pilotprojekt Kompetenzzentrum Deutsch	AIDA: Kompetenzzentrum Deutschkurse	40'000
02-496	SG	Deutschkurs und Elternbildung für Erwachsene der Region Ostschweiz	Alevitisches Kulturzentrum Ostschweiz	12'000
02-002	SH	CO-OPERA Integrationskurse für Migranten in Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Schaffhausen	18'000
02-003	SH	CO-OPERA Integrationskurse für Migrantinnen in Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Schaffhausen	32'000
02-022	SH	Deutsch mit Euch	Begegnungszentrum Krummengasse 10	17'000
02-189	SH	Integration von ausländischen Familien	Ev.-ref. Kirchgemeinde Schaffhausen-Buchthalen	3'080
02-004	SO	Integrationskurse Gerlafingen	IG Integrationskurs Gerlafingen	23'000
02-030	SO	Lernen in der Gemeinde (LIG)	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn	35'000
02-143	SO	Deutsch Lernen in Biberist	IG Integrationskurs Biberist	23'000
02-196	SO	Sozialinformationen für Migranten im Kanton Solothurn (SIM)	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk Solothurn	25'000
02-422	SO	Deutsch-Integrationskurs	Alevitisches Kulturzentrum Solothurn	6'500
02-018	SZ	Grüezi. Ein präventives Integrationsprojekt für Mütter und Kinder im Kanton Schwyz	AGBAS	17'400
02-005	TG	Konnex 2002. Deutsch- und Integrationskurse der Stadt Frauenfeld	Stadt Frauenfeld, Verwaltungsabteilung Soziales	26'000
02-141	TG	HEKS in-fra Thurgau, Integrationsprojekt für Migrantinnen	HEKS in-fraThurgau	130'000
02-184	TG	Deutschkurse für fremdsprachige Frauen	Oberstufengemeinde Romanshorn-Salmsach	24'000
02-235	TG	Ranunkel: Deutschunterricht	Gemeinden Aadorf, Eschlikon, Matzingen, Sirnach, Wängi	11'200
02-311	TG	VERA, Frauenfeld	VERA, Verein für Ausbildung und Integration	4'255
02-372	TG	Deutschkurse für fremdsprachige Frauen	Weiterbildungszentrum Weinfelden	8'500
02-156	VD	Cours intensifs de français et d'alphabétisation pour étrangers	Pôle Sud	50'000
02-456	VD	Apprendre l'école	Association Français en Jeu	27'000
02-481	VD	Langue et communication	Appartenances	40'000
02-045	VS	Intégration de femmes d'origine étrangère en Valais	OSEO	67'200
02-106	VS	Echanges interculturels	Centre Suisses-Immigrés	40'000
02-108	VS	Espace interculturel de Sierre	ESPACE INTERCULTUREL SIERRE	10'000
02-020	ZG	Zuger Integrations-Sprachoffensive: Deutschkurse mit Sozialinformationen	Gemeinde Zug, Dep. Soziales, Gesundheit, Umwelt	95'000
02-237	ZG	Aufbau des Fachbereichs Sprache und Kultur sowie Betrieb einer Schreibstube	Gemeinnütziger Verein ZALT (Zuger ArbeitsLosen Treff)	70'000

02-299	ZG	Zuger Integrations-Sprachoffensive - Animative Integrations-Erstansprache...	Gemeinde Zug, Dep. Soziales, Gesundheit, Umwelt	20'500
02-371	ZG	Deutschkurs für Erwachsene und deren Kinder	Mewlan - Türkisch-Islamischer Verein Baar	27'500
02-384	ZG	Erzähl mir eine Geschichte. Mobile Deutschkurse in Parks für Mütter mit Kleinkindern	CM Kulturmanagement	9'800
02-001	ZH	Deutsche Konversation in kleinen Gruppen	HEKS Regionalstelle Zürich/Schaffhausen	30'000
02-007	ZH	Deutschkurs für Fremdsprachige der Gemeinde Thalwil	Gemeinde Thalwil, Sozialabteilung	8'000
02-012	ZH	Förderung der Integration der albanischen Frauen in der Region Zürich	Albanische Gemeinschaft Perparimi	33'000
02-014	ZH	Niederschwellige Deutschkurse für fremdsprachige Mütter	Jugendsekretariat des Bezirkes Bülach	8'000
02-023	ZH	Grüezi Mitenand - Integrierter Mundartunterricht für ausländische Mütter	Gemeinschaftszentrum Buchegg	5'700
02-031	ZH	Lernen im Park	Gemeinschaftszentren Bachwiesen und Schindlergut	9'600
02-032	ZH	Deutschkurse für fremdsprachige Mütter	Jugendsekretariat Horgen	14'000
02-038	ZH	Deutsch-Alphabetisierung und Nachalphabetisierung für Migrantinnen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Zürich	55'000
02-041	ZH	ElzuKi - Elternarbeit mit fremdspachigen Eltern aus bildungsfernen Schichten	Schul- und Sportdep. der Stadt Zürich	19'250
02-043	ZH	Deutschkurse für Mütter von Klein- und Schulkindern	Jugendsekretariat des Bezirks Dielsdorf	16'000
02-044	ZH	Deutsch Alphabetisierungskurse des Vereins FEMIA Zürich	Verein FEMIA	36'000
02-091	ZH	Bücher für Babys - Kurse für Mütter von Kleinkindern	Verein Interkulturelle Bibliothek für Kinder u. Jugendliche ZH	18'000
02-123	ZH	Intensive Deutschkurse für Anfänger mit arabischer Muttersprache	Schweizerisch-Arabisches Kulturzentrum	25'000
02-133	ZH	Deutschkurse für fremdsprachige Mütter mit Kinderbetreuung	Kleinkindberatung des Jugendsekretariates Bezirk Dietikon	25'400
02-181	ZH	Integral	Verein Mozaik, Bibliothek und Begegnungsort	31'000
02-182	ZH	Sprachkurse	Basketballclub Korac Zürich	8'800
02-228	ZH	Konversationsgruppe für Frauen	FERI (Frauenverein für Erziehung und Integration)	8'700
02-232	ZH	Deutschkurse für Türken und Türkinnen	SERA Stiftung für Erziehung Ausbildung und Integration	19'000
02-262	ZH	Deutschkurs für Frauen	ENAIP Berufsschule für MigrantInnen	36'000
02-269	ZH	Sprechen-verstehen-dazugehören: Deutsch- und Integrationskurs für Frauen	Bosnisches Integrationskommitee (BIK)	22'000
02-271	ZH	Deutsch- und Sozialkurs für Frauen:	Kroatische Arbeitsgruppe für Integration croatia.ch	8'000
02-285	ZH	Jung und alt - Gemeinsam in eine friedliche Zukunft	Teedor	5'000
02-292	ZH	Educazione civica per donne con impulso bilingue	SPE, Scuola Professionale Emigrati	21'000
02-306	ZH	Förderung des Erwerbs der Deutschen Sprache und der Partizipation...	LDK Verein albanische Gemeinschaft Schwamendingen u.U.	16'400
02-328	ZH	Verbesserte Integration der Albanisch Sprechenden	IG Integration der AlbanerInnen	21'840
02-350	ZH	Integrationskurs für junge Erwachsene	Sozialdep. der Stadt Zürich: Ergänzender Arbeitsmarkt	120'000
02-354	ZH	Deutschunterricht	Marianne Gubler	1'500
02-363	ZH	Deutsch- und Integrationskurs für fremdsprachige Frauen	IG Elternforum	2'200
02-389	ZH	Integrationskurs für chinesischsprachige AusländerInnen: Leben in der Schweiz	Ling Yann Blume-Chiueh	2'500

02-433	ZH	Integration von Frauen aus Ex-Jugoslawien durch Erteilen von Deutsch-Unterricht	Fürsorgebehörde Eglisau	7'800
02-465	ZH	Grüezi. Ein präventives Integrationsprojekt für Mütter und Kinder	Akrotea.ch GmbH	11'600
			Schwerpunkt / Point fort 2	**1'605'150**
02-050	AG	da & dort: Plattform für Flucht-, Migrations- und Integrationsthemen im Aargau	Caritas Aargau	18'000
02-069	AG	Feminasana: Drehscheibe für Migration und Gesundheit	Caritas Aargau	11'000
02-162	AG	Kulturvermittlung	Jugendfürsorgeverein des Bezirks Muri	25'000
02-330	BB	MEL: MigrantInnen in der Elternarbeit und der Erwachsenenbildung	HEKS Regionalstelle BS/BL - Inlanddienst	40'000
02-049	BE	HSK-Lehrkräfte: Fort- und Weiterbildung; Eltern: Information an Elterntreffs	Bernische Dachorganisation Heimatsprachkurse	40'000
02-062	BE	Koordination der Ausbildungsgänge für KulturvermittlerInnen	Kantonal-bernische Arbeitsgemeinschaft für Elternbildung	50'500
02-070	BE	"Wenn einer eine Reise tut...- Länder, Menschen und Geschichten"	Formazione	10'000
02-126	BE	Koordinations- und Beratungsstelle für Sprach- und KulturvermittlerInnen	Verein zur Kultur- und Sprachvermittlung	10'000
02-259	BE	Sprach- und Kulturvermittlung	Stadt Biel/Schuldirektion	12'000
02-263	BE	Ausbildung von Vermittlerinnen im Bereich häusliche Gewalt und Migration.	CFD	20'000
02-452	BE	Mantenimento dei legami…	Società Dante Alighieri - Berna	15'000
02-134	BS	Fachbibliothek für Schlüsselpersonen im Migrationsbereich	Centro Studi e Ricerche per l'Emigrazione (CSERPE)	20'000
02-205	BS	Ulisse. Weiterbildung für MediatorInnen im Alkohol- und Suchtbereich	Multikulturelle Suchtberatungsstelle beider Basel	10'000
02-297	BS	Konkret - Netzwerk für ausländische Jugendliche in Problemsituationen	Albanische Beratungsstelle Basel	38'400
02-056	CH	Aus- und Weiterbildung von DolmetscherInnen und interkulturellen MediatorInnen	Caritas Schweiz, Abteilung Integration	174'000
02-058	CH	Arbe-I[N]T - Ausbildung von Schlüsselpersonen in der Arbeitswelt	Fondazione ECAP	26'000
02-060	CH	"Konstruktive Konfliktbearbeitung"	SRK INTERMEDIO	15'000
02-063	CH	Alter und Migration: Multiplikatorenschulung	Geschäfts- und Fachstelle Pro Senectute Schweiz	98'000
02-064	CH	MediatorInnen in Betrieben	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	106'000
02-065	CH	Sensibiliser les cadres des associations portugaises à l'intégration	Fédération des associations portugaises de Suisse (FAPS)	9'000
02-067	CH	NCBI-Fortbildung von Schlüsselpersonen als Mediatoren und Mediatorinnen	National Coalition Building Institute (Schweiz) NCBI	54'200
02-071	CH	Fort- und Weiterbildung von Schlüsselpersonen in der spanischen Gemeinschaft	FEMAES	6'000
02-094	CH	Progetto Mediateria, formazione di mediatori in campo scolastico	Centro Scuola e Famiglia delle Colonie Libere Italiane	16'000
02-095	CH	Informationskurs für tamilische Eltern (LLEP 1.1.1)	World Tamil Co-ordinationg Committee - Education Service	12'000
02-136	CH	HEKS-linguadukt: Übersetzungs-/Dolmetscherdienst	HEKS ZH: Inlandzentrale	65'000
02-166	CH	Multiplikatorenschulung !Adentro! Europa-Schweiz	FEMAES	16'000
02-357	CH	Formation interculturelle	Association culturelle Regards Africains (ACRA)	20'000
02-361	CH	Intern. Tagung <Arbeitswelt + Integration>	SGB: Schweizerischer Gewerkschaftsbund	60'000
02-109	FR	Escuela Latinoamericana	Association Escuela Latinoamericana	13'000

02-164	GE	La formation et le perfectionnement du Collectif de Médiateurs Interculturels	MondialContact, Cultures et Citoyenneté, Genève	23'000
02-048	LU	Fort- und Weiterbildung von Schlüsselpersonen im Schulbereich	FABIA - Fachstelle für Beratung und Integration	17'300
02-072	LU	Ausbildung für interkulturelle Animation (AikA)	Einfache Ges. Ausbildung für interkulturelle Animation (AikA)	17'000
02-081	LU	Fortbildung und Einsatz freiwilliger AnimatorInnen im Raume Luzern	Shoqata Drini, Verein für schweiz.-alban. Zusammenarbeit	25'000
02-194	LU	Coaching und Weiterbildung von interkulturellen MediatorInnen	Sicherheitskdirektion der Stadt Luzern	15'000
02-365	LU	Aufbau einer Anlaufstelle für tamilische Kinder, Jugendliche und Eltern im Kanton LU	Verein "Tamil Mandram“	15'000
02-387	LU	Weiterbildung von Schlüsselpersonen	Migrationsbüro ALBAMIG	32'000
02-055	NE	Formation des traducteurs et médiateurs socioculturels	Bureau du délégué aux étrangers	7'000
02-256	NE	Projet de formation relation parents adolescents migrants	Association Appartenances NE	7'400
02-074	SG	INDUME - Integration durch Mediation. Mediatives Handeln als Mittel zur Verständigung	Zentrum für Mediation St. Gallen	23'000
02-075	SG	"miteinander"	Forum für Friedenserziehung	20'000
02-352	SG	Durch Information dazugehören - Wissen integriert	Stiftung MINTEGRA	10'000
02-115	SH	DERMAN Fachstelle für interkulturelle Mediation im Kanton Schaffhausen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Schaffhausen	25'000
02-165	SH	Praxisgruppe Freiwillige Sozialbegleitung	Kontaktstelle Schweizer-Ausländer	7'000
02-053	SO	Grundkurs und Weiterbildung von DolmetscherInnen	Fachstelle Integration, Bereich interkulturelle Kommunikation	19'000
02-218	SO	Migrationsspezifische Weiterbildung im Bereich der Gesundheitsförderung	SRK Kantonalverband Solothurn	60'000
02-061	TI	Donna tra valori, ruoli, culture	Associazione Opera Prima	25'000
02-105	TI	Derman Ticino - Progetto per l'integrazione e la mediazione interculturale	Soccorso Operaio Svizzero SOS	32'000
02-157	TI	AlpTransit: una grande opera senza barriere umane (FORCAT)	Scuola Professionale Artigianale e Industriale SPAI	9'000
02-221	TI	AMICI-Corsi per l'integrazione	CLIC Cooperativa Laboratorio per l'Impresa Comunitaria	35'300
02-247	TI	Un pallone amico	Istituto Ricerche di Gruppo IRG	10'500
02-155	VD	Animations culturelles à la Bibliothèque de Vevey	Commune de Vevey	6'000
02-345	VD	Formation de médiateurs traducteurs	Administration communale de Vevey	24'000
02-111	ZG	Weiterbildung und Nachqualifikation von Schlüsselpersonen	Direktion für Bildung und Kultur des Kantons Zug	36'000
02-054	ZH	Chancengleichheit (auch) im Mietrecht	Mieterinnen- und Mieterverband	15'000
02-057	ZH	Ausbildungskurs für KulturvermittlerInnen im Zürcher Oberland	Jugendkommission des Bezirks Pfäffikon	9'750
02-059	ZH	Eltern und Jugendliche in der Migration: Erwachsen werden zwischen zwei Kulturen	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Zürich	35'000
02-168	ZH	Kontaktnetz Schlüsselpersonen	Jugendsekretariat des Bezirks Dielsdorf	12'000
02-298	ZH	Schulung für Beratungs- und Projektarbeit von VermittlerInnen in Begegnungszentren	Asyl-Organisation Zürich / PsychoSozialer Dienst (PSD)	5'300
02-419	ZH	Fort- und Weiterbildung von Schlüsselpersonen	Verein INFONET	10'000
02-485	ZH	Fairness bei der Selektion und im Lehrstellenmarkt im Kanton Zürich	NCBI (Schweiz)	7'500

			Schwerpunkt / Point fort 3	2'889'899
02-087	AG	Allons-y Telli!	Stadt Aarau (Soziale Dienste)	30'000
02-137	AG	Aufbau und Internetauftritt des Netzwerks Bildung und Multikulturalität (B&M)	Mitglieder des Netzwerks B&M	6'000
02-172	AG	Bildung als Mittel zur Partizipation	MigrantinnenRaum Aargau	25'000
02-319	AG	HEKS VeRein	HEKS Regionalstelle AG/SO	56'260
02-427	AG	Informationsprojekte	Verein BabylonSchweiz	12'000
02-313	BB	Alter und Migration	Pro Migrante Basel	4'200
02-097	BE	Facciamo! Aktivierung zur Partizipation von Migrantinnen und Migranten	Formazione	10'000
02-103	BE	"Circuisine" Förderung der Integration von ausländischen Jugendlichen	Circuisine	20'000
02-107	BE	Soirée pour parents de langue étrangère: l'orientation scolaire et professionnelle	Verein für Eltern und Bildung	3'000
02-122	BE	Integrationsprojekt offene Jugendarbeit	Trägerverein für die offene Jugendarbeit der Stadt Bern TOJ	40'000
02-139	BE	Brücken - Nhip câu	Sozial- und Quartierberatung Gäbelbach/ Holenacker	10'000
02-161	BE	Gut informierte Eltern - erfolgreiche Kinder	Verein zur Kultur- und Sprachvermittlung	12'000
02-293	BE	Frauengruppe für Spanischsprechende	BAFFAM Beratungsstelle für Ausländerfrauen und ihre Fam.	8'000
02-305	BE	Integration der Jugendlichen aus dem Balkan in der Stadt Biel	Swiss Academy for Development (SAD)	20'000
02-309	BE	Multikulturelles Begegnungszentrum Multimondo	Multikulturelles Begegnungszentrum Biel	22'000
02-317	BE	Familienleben in zwei Kulturen	Brasilianischer Frauenverein ATTITUDE	5'100
02-339	BE	Integrationsinitiative Oberaargau	Verein zur Kultur- und Sprachvermittlung	40'824
02-495	BE	MigRaBe	Verein Radio Bern	65'300
02-393	BL	Bärenfelser-Kinder-Wurzelprojekte 2002	Bä-Ki-Wu	21'000
02-082	BS	PlaZe - Planungszellen zur partizipativ-integrativen Stadtentwicklungsplanung	Abt. Migration und Integration des Kantons BS	74'000
02-154	BS	Frauen begegnen Frauen	Evangelisch-Reformierte Kirche Basel-Stadt	15'000
02-186	BS	Virutscham - Wurzeln fassen	Interprofessionelle Gewerkschaft der ArbeiterInnen IGA	10'000
02-260	BS	Hinterhof 165	SRK Basel-Stadt	40'000
02-348	BS	Centrepoint for the International Community in Basel	Centrepoint for the International Community in Basel	16'000
02-093	CH	Réussir à l'école: une meilleure information pour une meilleure intégration	Fédération des associations portugaises de Suisse FAPS	9'000
02-118	CH	Elternkurse für AlbanerInnen	Albanische Gemeinschaft	39'600
02-135	CH	Bundesreise, Kurse und Veranstaltungen...	Migration / Integration Gruppe	29'000
02-175	CH	Die zweite Auflage des Essays "Message aus der Schweiz"	Verein Swiss Japanese Lifestyle Study Group	7'000
02-236	CH	Integrationsprojekt der Pfadibewegung Schweiz	Pfadibewegung Schweiz (PBS)	32'000
02-253	CH	Kerninformationen als Grundlage für Partizipation	Gewerkschaft Bau und Industrie GBI	48'600
02-258	CH	Educazione all'integrazione tramite formazione e informazione	Associazione Corriere degli Italiani	45'000
02-273	CH	Soziales Netz	NOSOTRAS - Wir Frauen	30'000
02-333	CH	Aufbauprojekte Midgnight Basketball	mb.ch: Förderverein für Midnight Basketball	40'000
02-466	CH	Interkulturelle Sportveranstaltung	Kulturverein Tamiler Illam	12'000

02-467	CH	FIM: Forum für die Integration von MigrantInnen: Strukturbeitrag	FIM: Forum für die Integration von MigrantInnen	300'000
02-079	GE	Mieux connaître le pays dans lequel je vis	Université Populaire Albanaise	15'000
02-130	GE	Rencontres politiques - civiques	Mairie d'Onex	52'900
02-149	GE	Ateliers d'intégration sociale pour femmes exilées et leurs enfants	CAMARADA	40'000
02-343	GE	(C.R.I.P.A.M) Centre de Rencontre et d'Intégration - Personnes âgées migrantes	Croix-Rouge Genevoise	33'000
02-099	LU	Von der Information zur Integration	Integrationskommission der Gemeinde Emmen	16'000
02-112	LU	"Ein mal Eins" Schulinformationen für fremdsprachige Eltern im Kanton Luzern	Schweizerisches Arbeiterhilfswerk SAH, Zentralschweiz	40'000
02-145	LU	Shoqëria-Freundschaft	Schweizerisch-kosovarischer Verein Sursee	12'000
02-146	LU	Zusammenleben in Wolhusen	Irene Disler-Gamma	3'500
02-241	LU	Förderung der interkulturellen Verständigung und Integration in Gemeinden	Caritas Luzern	56'000
02-324	LU	TANDEM - Integrationspartnerschaften von zugewanderten und einheimischen Familien	TANDEM	15'000
02-455	LU	Migrationszentrum Co-Opera	SAH Zentralschweiz	80'000
02-468	LU	Pilotprojekt Mobile Kinder- und Jugendanimation	Stadt Luzern	22'200
02-084	NE	Formule d'accueil des nouveaux arrivants suisses et étrangers dans le canton de NE	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	63'000
02-104	NE	Connaissance du monde et de l'Autre	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	12'000
02-342	NE	Renforcement de la participation civique et culturelle intercommunautaire	InterNos (association neuchâteloise d'échanges culturels)	2'250
02-463	NE	Micro-projets d'intégration	Bureau du délégué aux étrangers (BDE)	50'000
02-375	OW	Makova Dance Crew	Schule Alpnach	7'500
02-113	SG	"Die verbotene Liebe zum Balkan"	Arbeitsgemeinschaft Linthgebiet	10'000
02-114	SG	Musik und Migration	Verein Musik und Migration	45'000
02-214	SG	Integrationsleitbild der Stadt Rorschach	Stadt Rorschach Schulsekretariat	20'000
02-257	SG	Integration in St. Gallen: Wie finde ich Was Wo? - und das in deutscher Sprache?	Verein A.I.D.A. Schule für fremdsprachige Frauen	14'100
02-378	SG	Internetinformationen für KroatInnen und SchweizerInnen - Internetportal	Kroatische Arbeitsgruppe für Integration croatia.ch	12'200
02-124	SH	PROINTEGRA - Ein Projekt der Albanischen Gemeinschaft Schaffhausen	Albanische Gemeinschaft Schaffhausen	25'000
02-028	SO	In Olten gemeinsam: Froburg, Säli, Born	Stadt Olten, Direktion Soziale Dienste	70'000
02-209	SO	Empowerment von Migrantinnen	Caritas Kanton Solothurn	4'200
02-261	SO	Die Brücke. Aufbau einer Elterngruppe	FOPRAS	6'000
02-453	TG	Pilot: lokale Kleinprojekte	Fachstelle für Integration	30'000
02-073	TI	Genitori, figli e operatori nella nuova realtà multiculturale	Dipartimento della formazione professionale	33'000
02-390	TI	Rete di intesa e integrazione per individui e gruppi della ex-Jugoslavia	Organizzazione cristiano-sociale ticinese (OCST)	16'000
02-417	TI	Chiasso, culture in movimento	Dicastero previdenza sociale del Comune di Chiasso	30'000
02-473	TI	Scuola, Famiglie, Quartiere: Insieme per l'integrazione	Alta Scuola Pedagogica	40'000
02-027	VD	Bon à savoir: communiquer et participer	SANABEL	40'000
02-076	VD	Vivre ensemble	Musée d'histoire de Lausanne	40'000
02-117	VD	Accueil de groupes et de classes à la bibliothèque interculturelle "Globlivres"	Association "Livres sans frontières, Renens": Globlivres	29'500

02-119	VD	Vers un partenariat entre communautés migrantes et institutions	Centre Femmes-Appartenances	80'000
02-132	VD	Animations destinées aux enfants et mères / quartiers à forte proportion d'étrangers	Association "Un Ruisseau d'amitié"	19'000
02-170	VD	Animations avec différentes communautés d'étrangers à Lausanne	Pôle Sud	7'500
02-173	VD	Communauté d'ici et d'ailleurs	Association L'eau au fil de l'eautre	17'000
02-399	VD	Mémoires migrantes. Histoires de vie pour jeunes en quête d'identité	CRS	36'625
02-080	VS	Le Bus	Centre de Loisirs et culture de Martigny	35'000
02-197	ZG	Vielsinnig und vielstimmig - interkulturelle Plakate von Jugendlichen	Verein Integrationsnetz Zug	13'000
02-349	ZG	Ethnopoly	Verein KATAMARAN	15'000
02-373	ZG	Engel. Teilnahme der Internationalen Frauengruppe Zug an einer Ausstellung in Zug	CM Kulturmanagement	1'000
02-078	ZH	Cafédona. Interkultureller Treffpunkt für Migrantinnen	Sozialdepartement der Stadt Zürich und andere	15'000
02-085	ZH	MigrantInnen machen Elternbildung (MMEB) - Teilprojekt Spurgruppe	CARITAS Zürich	11'000
02-089	ZH	Integração sem discriminação	Grupo Ação - Gruppe von Brasilianerinnen in der Region Zürich	2'000
02-096	ZH	Transbabylon - Partizipation der ausl. Bevölkerung an Quartierentwicklungsfragen	Inura Zürich Institut für Stadtforschung	27'000
02-098	ZH	Elternmitarbeit in der Schule	Verein FEMIA	25'360
02-110	ZH	Informationsnetzwerk für ausländische QuartierbewohnerInnen	Gemeinschaftszentrum Wipkingen	15'000
02-121	ZH	Wohnkultur Zürich	Stiftung Domicil	80'000
02-125	ZH	Jugendtanz-Plattform # 3	Jugentanz-Plattform	4'100
02-127	ZH	URAT: Kontaktnetz für kosova-albanische Familien	Caritas Zürich	60'000
02-200	ZH	Integration ist keine Utopie IKU	Schulgemeinde Langnau a. A.	2'300
02-203	ZH	Integrationskurs für Migrantinnen mit Vorschulkindern	Jugendsekretariat des Bezirks Bülach	6'000
02-211	ZH	Sozialpädagogisches Beratungs- und Kursangebot	Albanische Gemeinschaft Përparimi	20'500
02-222	ZH	Familienplanungskurs für tamilische Frauen	Kulturverein Tamiler Illam	9'500
02-234	ZH	Aufgaben- und Alltagshilfe	Verband Schweizerischer Jüdischer Fürsorgen	6'000
02-274	ZH	Ein Baby in der Fremde: Mutter-Kind-Gruppe für Migrantinnen	Ausländerorganisation IG Integrationsprojekte	7'200
02-300	ZH	Informare per integrare	Radio LoRa, Alternative Local Radio	19'900
02-341	ZH	Angebote für Migrantinnen - Region Bülach: Bildung / Begegnung / Information	Jugendsekretariat des Bezirkes Bülach	34'000
02-362	ZH	Partizipationsgrundlage für Frauen	Gewerkschaftsbund des Kantons Zürich	24'000
02-369	ZH	Sarasvati. Unterstützung tamilischer Mütter und ihrer Kinder	Verein Kamadhenu	22'000
02-376	ZH	AusländerInnen-Partizipation Schwamendinger Chilbi 2002	Gemeinwesenarbeit Zürich Nord	16'000
02-388	ZH	Radioworkshops für ausländische Kinder, Jugendliche und Erwachsene	Verein klipp&klang	26'100
02-403	ZH	Weiterbildungsveranstaltungen	FIZ Fraueninformationszentrum	15'000
02-428	ZH	MigrantInnen machen Elternbildung (MMEB) - Teilprojekt Arbeitsgruppe Schule	Caritas Zürich	11'000
02-429	ZH	MigrantInnen machen Elternbildung (MMEB) - Teilproj. Elternbildung am Stubentisch	Caritas Zürich	3'000

02-449	ZH	Soziokulturelle Partizipation der ausländischen Wohnbevölkerung	Gemeinschaftszentrum Bachwiesen	28'000
02-475	ZH	Informationsveranstaltungen für Eltern und Lehrkräfte	SERA Stiftung für Erziehung, Ausbildung und Integration	5'400
02-483	ZH	Ausbauprojekt ehrenamtlicher Kinderbetreuung	Verein Arche, Kinderbetreuung	27'180
			Schwerpunkt / Point fort 4	**1'543'531**
02-442	AG	Aargauer FrauenLandsGemeinde: Übersetzungsbeitrag	Verein Aargauer FrauenLandsGemeinde	3'000
02-100	BB	Öffentlichkeitskampagne "Tatsachen gegen Vorurteile"	Kantone Baselland und Basel Stadt	250'000
02-450	BE	Fête KultuRel	Verein Haus der Religionen - Dialog der Kulturen	10'000
02-479	BE	Forschungsprojekt "Eltern, Lehrerpersonen und Schülerleistungen"	Lehrerinnen- und Lehrerbildung, Kanton und Universität Bern	12'000
02-497	BE	Integration an Kultur- und Sprachgrenzen	Swiss Academy for Development (SAD)	17'000
02-489	BS	LOTSE-Coaching: Begleitung für Jugendliche und ihre LehrmeisterInnen	Stiftung LOTSE	10'000
02-434	CH	Sésame, ouvre-toi	CSC Confédération des syndicats chrétiens de Suisse	120'000
02-437	CH	recherche "La migration féminine"	le 2eme observatoire, Genève	25'000
02-441	CH	Internetsite BINATIONAL	Verbund binationaler Beratungsstellen	26'300
02-443	CH	Teilnahme der EKA am Event-Tag "Das Purpurfest" der ARGEF an der EXPO.02	ARGEF arbeitsgemeinschaft frauen 2001	10'000
02-444	CH	Lernfestival 02: Partizipation von AusländerInnen	sveb: Verband für Erwachsenenbildung	70'000
02-448	CH	Korza: Interkultureller Dialog, Kulturaustausch Kosova-Schweiz	Verein Korza	9'000
02-451	CH	Perlen und Kokosnüsse. Geschichten von 10 Migrantinnen	Balikatan	7'500
02-460	CH	Weiterführung der Wanderausstellung da&fort	AV-Produktionen Zürich	100'000
02-462	CH	Pilotprojekt Nachrichtenagentur	Soliday News Center Basel	125'000
02-464	CH	Festival Ado'visions	Pro juventute	7'000
02-477	CH	Expo.02: Ausländertag "Rendez-vous"	Expo.02: Directions Events	298'052
02-478	CH	Voices: Film- und Dokumentationsprojekt	Frame Eleven	177'648
02-482	CH	Fiches d'information sur la contraception en langues étrangères	Association suisse des conseillères en planning familial	24'000
02-487	CH	Bericht Ausbildungsstandards Sprachmitteln: Ergänzungsaufträge	Interpret'	24'998
02-488	CH	Tagungs- und Publikationsbeitrag: Integration und Recht	Uni Luzern: Assistierende	10'000
02-490	CH	Abschluss der AztT Theaterausbildung	Ausbildungszentrum für tamilisches Theater	16'000
02-492	CH	Themenhefte für binationale Paare und Familien	ig binational	50'000
02-493	CH	Konzeptarbeit Migrationsbericht	Schweiz. Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien	17'033
02-498	CH	Entwicklungsprozess Migrationsmuseum	Verein Migrationsmuseum	50'000
02-500	CH	Declaration of The Hague on the Future of Refugee and Migration Policy	Society for International Development	40'000
02-445	LU	Partizipationsprojekt Agglomerationspolitik	Amt für Raumplanung der Stadt Luzern	30'000
02-480	ZH	"Klasse und Kultur - verhandelte Identität in der Schule"	Universität Zürich, Volkskundliches Seminar	4'000

			Schwerpunkt / Point fort 5	**1'647'000**
02-470	AG	Koordinationsstelle für Integrationfragen: Übergangsbeitrag	Migrationsamt Kanton Aargau	80'000
02-505	BE	Stadt Bern: Leistungsvertrag	Informationsstelle für Ausländerfragen ISA	100'000
02-501	BL	Baselland: Leistungsauftrag gemäss SP 5	Ausländerdienst Baselland ALD	100'000
02-504	BS	Basel Stadt: Leistungsvertrag gemäss SP 5	GGG Informationsstelle Integration	100'000
02-517	FR	Fribourg: Mandat de prestation (SP 5)	CCSI: Centre de Contact Suisses-Immigrés	70'000
02-515	JU	Jura: Mandat de Prestation (PF 5)	Service de l'Etat civil et des habitants: Bureau de l'intégration	50'000
02-503	LU	Luzern: Leistungsvertrag gemäss SP 5	FABIA: Fachstelle für Beratung und Integration	120'000
02-516	NE	Neuchâtel: Mandat de prestation (PF 5)	Bureau du délégué aux étrangers	150'000
02-514	SG	St. Gallen: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Arbeitsgemeinschaft für Integrationsfragen ARGE	182'000
02-511	SH	Schaffhausen: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Kontaktstelle Schweizer-Ausländer	50'000
02-510	SO	Solothurn: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Ausländerdienst Kanton Solothurn	80'000
02-507	SZ	Schwyz: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Ausländerberatung Ausserschwyz	50'000
02-502	TG	Stadt Frauenfeld: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Fachstelle für Integration Frauenfeld	50'000
02-509	VD	Vaud: Mandat de Prestation (PF 5)	Centre social protestant CSP, Fraternité	135'000
02-508	ZG	Zug: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Caritas Schweiz, Abteilung Integration	50'000
02-506	ZH	Stadt Zürich: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Fachstelle für interkulturelle Fragen der Stadt Zürich (FIF)	150'000
02-512	ZH	Stadt Winterthur: Leistungsvertrag gemäss SP 5	Koordinationsstelle Integration der Stadt Winterthur	70'000
02-513	ZH	Kt. Zürich: Leistungsauftrag gemäss SP 5	KAAZ: Kt. Arbeitsgemeinschaft für Ausländerfragen Zürich	60'000
			Schwerpunkt / Point fort 6	**607'988**
02-469	CH	Entwicklungsprozess Ausländerdienste	Unternehmensberatung Victor Schiess	90'000
02-476	CH	Evaluation Schwerpunktprogramm: Konzept	INFRAS: Forschung und Beratung	29'988
02-499	CH	Evaluation Schwerpunktprogramm: Rahmenvertrag 02-04	INFRAS: Forschung und Beratung	200'000
02-518	CH	Teilevaluation Schwerpunkt 1	Schweiz. Forum für Migrations- und Bevölkerungsstudien	98'000
02-519	CH	Teileveluation Schwerpunkt 3	Stiftung ECAP CH	90'000
02-520	CH	Teilevaluation Schwerpunkt 2	BASS Büro für Arbeits- und sozialpolitische Studien	100'000
			Diverse	**251'200**
02-116	BB	streit.los: Pilotprojekt Mediation	BS/BL: streit.los	160'000
02-308	CH	Ruang khao	Verein Thai Frauen für Thai Frauen	13'200
02-440	CH	Tagung: begegnung.ch	verein www.begegnung.ch	25'000
02-077	VD	Reporter P/CH	Leonor Vieira	38'000
02-101	VD	Atelier CasaMundo: un lieu, un projet	Association CasaMundo	15'000